



Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne

5 bd Henri JACQUEMENT
BP 232 - Marsac sur l'Isle
24052 PERIGUEUX CTC Cedex 9

Tél : 05-53-35-85-00

E-mail : contact@chasseurs24.com - Site Internet : www.chasseurs24.com

N° SIRET 781 690 433 000 29 - APE 8412Z

ASSEMBLEE GENERALE

Samedi 13 avril 2024

Filature de l'Isle - PERIGUEUX

ORDRE DU JOUR / SOMMAIRE

ACCUEIL DES PARTICIPANTS	3
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 AVRIL 2023 (SÉANCE PAR CORRESPONDANCE) ET DES DÉLIBÉRATIONS ADMINISTRATIVES.....	5
RAPPORTS FINANCIERS AVEC PRÉSENTATION DES VOTES.....	6
RAPPORT GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET CERTIFICATION DES COMPTES.....	6
RAPPORT MORAL, DE GESTION ET D'ACTIVITÉS, AVEC PRÉSENTATION DU DOMAINE DE CHÂTEAU-L'ÉVÊQUE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE RANDONNÉE	19
RAPPORT COMMUNICATION.....	32
COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR FÉDÉRAL REPRÉSENTANT LE PAYS DE CHASSE 02 - LANDAIS	35
REMISE DES MÉDAILLES FÉDÉRALES	36
INTERVENTION DES PERSONNALITÉS INVITÉES	37
QUESTIONS DIVERSES.....	41

(La séance est ouverte à 9 h 09, à la Filature de l'Isle, sous la présidence de M. AMBLARD.)

M. LE PRÉSIDENT.- Bonjour à tous ceux que je n'ai pas vus.

Monsieur le secrétaire général, Monsieur le deuxième Vice-président, Monsieur le Préfet de la Dordogne, représenté par M. RENARD Maxime, chef du pôle Environnement et Milieux naturels à la DDT, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, chacun en vos grades et qualité, Messieurs les présidents, chers amis, Mesdames, Messieurs, je déclare notre Assemblée générale du 13 avril 2024 ouverte et vous souhaite la bienvenue.

Nous remercions la municipalité de Périgueux de son accueil dans ce beau complexe, comme chaque année. Je me réjouis d'avoir Mme la Maire de Périgueux à mes côtés. Les gardes particuliers sont présents pour nous aider dans l'organisation de cette journée, nous les en remercions. Plus généralement, je remercie l'ensemble des associations de chasse spécialisées qui œuvrent pour que leur passion soit reconnue et qui nous aident au quotidien.

C'est toujours un plaisir de vous accueillir.

Avant de débiter nos travaux et à la mémoire de nos collègues chasseurs disparus depuis notre dernière assemblée générale, et conformément à la tradition, je vous demande de vous lever, nous allons observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée.)

Je vous remercie.

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. LE PRÉSIDENT.- Je remercie, au nom du Conseil d'administration les personnalités présentes, qui seront parmi nous aujourd'hui :

- M. LAMONTAGNE Jean-Sébastien, Préfet de la Dordogne représenté par M. RENARD Maxime,
- M. MERILLOU Serge, sénateur de la Dordogne,
- M. MULLER Serge, député de la Dordogne,
- M. RIFFAUD Alan, chef du service départemental de l'OFB,
- M. ROUSSET Alain, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine représenté par M. SABAROT Henri, président de la FDC de la Gironde,
- M. PEIRO Germinal, président du Conseil départemental de la Dordogne représenté par M. SAUTREAU Jean-Michel,
- M. LAMONERIE Bruno, président de l'Union des maires et du PNR, représenté par M. BOIDÉ Thierry,
- Mme LABAILS Delphine, maire de Périgueux,
- M. RAVAILHE Jean-Michel, président de la Fédération de la PPMA de la Dordogne, représenté par M. DALY Alain,
- M. LARQUÉ Jean-Paul, vice-président du Syndicat de la propriété forestière,
- M. SERRA David, du service départemental du renseignement territorial,
- M. MEUNIER Bruno, président de la FDC de Charente, représenté par M. BRETONNET Jean-Noël,
- M. BOUYER Christophe, président de la FDC de la Charente-Maritime, représenté par M. NEAU Samuel, son trésorier,
- M. LAFARGE Christian, président de la FDC de Haute-Vienne, représenté par VILLARD Sylvain, vice-président de la Haute-Vienne,
- M. MADUPUY Robert, président de la FDC de la Corrèze,
- M. SALLÈS Richard, président de Groupama, représenté par Mme DESBORDES Christelle,
- Me BOURDEIX Stéphanie, notre avocate,
- M. BOISSAVIT Jean-Pierre, propriétaire de la réserve de Saint-Astier,
- tous les lieutenants de l'ovierie, tous nos partenaires, notamment les associations spécialisées.

J'ai oublié de remercier M. VICINI Laurent, représenté par M. AUROUX Michel, ancien président du Lot-et-Garonne et président de l'association pour la sauvegarde des chasses traditionnelles.

Se sont excusés :

- M. DUFAUD Nicolas, Sous-préfet de Périgueux,
- M. CARRE Frédéric, Sous-préfet de Bergerac,
- Mme VARAILLAS Marie-Claude, sénatrice de la Dordogne,
- M. BIDAUD Yannick, maire de Marsac-sur-l'Isle,
- le colonel MALHET Bertin du centre national d'entraînement des forces de gendarmerie,
- M. GUÉ Aurélien, technicien de chasse à la DDT,
- M. DUFAU Jean-Luc, président de la FDC des Landes,
- M. CUAU Michel, président de la FDC de la Vienne,
- M. DELCASSO Jean-Marc, président de la FDC des Pyrénées-Atlantiques,
- M. ETCHEVESTE Philippe, président de la FDC des Pyrénées-Atlantiques,
- M. TALINEAU Guy, président de la FDC des Deux-Sèvres,
- Mme THÉRIOT Claire, présidente de la FDC de la Creuse, qui a son assemblée le même jour que la nôtre.

Chers collègues chasseurs, lors de cette assemblée, et pour débiter nos travaux,

- Nous procéderons à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale d'avril 2023, suivie de l'approbation des délibérations administratives diverses statutaires.
- Ensuite, les rapports financiers et projets de budget « fédéral » et « grand gibier » vous seront présentés par M. PAGÈS Sébastien, notre expert-comptable, et notre trésorier Pierre GRANGER. Ils seront soumis à votre

approbation. Pour les projets de budget, un bulletin de vote vous a été remis à l'entrée. Ces derniers seront clôturés par celui de notre commissaire aux comptes, M. LEUGER, du cabinet Hoche et associés.

- Dans la continuité, je vous présenterai mon rapport moral de gestion et d'activité avec cette année, et je m'en réjouis, la signature d'une convention entre la Fédération et le Comité départemental de randonnée qui ouvrira la porte à la rédaction d'un guide de bonne pratique.
- Dans mon rapport moral, M. DUBOS Jean-Paul, secrétaire général, vous présentera en détail le projet associatif du domaine du Bûcher à Château-l'Évêque.
- Cette présentation sera suivie d'un rapport technique thématique présenté par M. CHETANEAU Yves, premier vice-président.
- M. MAGNANOU Nicolas viendra à son tour vous présenter notre année riche en événements dans son rapport « Communication » qui mêlera interventions et projections de film.
- Votre nouveau membre coopté, M. Thierry MURAT, pour terminer le mandat de M. Christophe CAPETTE, pour représenter le pays de chasse du 02-Landais, se présentera à vous. Nous pourrions répondre à vos éventuelles questions.

- Comme chaque année, nous remettrons des distinctions à quelques-uns de nos pratiquants.
- Nous terminerons nos travaux par les interventions de quelques-unes de nos personnalités invitées.

Comme vous pouvez le constater, l'ordre du jour de notre journée a quelque peu évolué depuis sa publication officielle dans la presse. Aussi, je me dois de vous demander d'approuver cet ordre du

jour quelque peu modifié, pour tenir compte, au plus près de la réalité de nos travaux.

Avez-vous des questions ?

(Pas de demande de prise de parole)

(Il est procédé au vote à main levée.)

Qui est contre ? *(Aucune voix)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix)*

- **L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité des voix.**

Pour ne pas surcharger nos travaux, nous vous proposons de voter une partie des décisions à main levée concernant les éléments statutaires annuels, les comptes de bilan.

Pour les projets de budget, nous procéderons à un vote à bulletin secret. Je vous rappelle que les spécimens de bulletins de vote envoyés aux présidents ne sont pas pris en compte ; seuls les bulletins qui vous ont été remis à l'entrée vous seront utiles pour voter.

Dans cette tâche, nous serons assistés par Me GARD LACOUTURE, huissier de justice — nous la remercions.

Je vous demande de nous apporter votre soutien en ce sens. Je vous en remercie vivement.

Ce vote à bulletin secret nous oblige à prendre l'attache d'un bureau de vote qui est d'ores et déjà composé de quatre administrateurs de la FDC. Ces derniers doivent être accompagnés de chasseurs volontaires. Je vous demande de vous manifester en ce sens. Il nous faut quatre chasseurs volontaires : M. Claude VALLADE, M. Hervé ROBERT, M. Gérard FAURE et M. Francis AUBIN.

Ce bureau de vote, ainsi constitué, sera aussi celui de notre assemblée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 AVRIL 2023 (SÉANCE PAR CORRESPONDANCE) ET DES DÉLIBÉRATIONS ADMINISTRATIVES

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons maintenant procéder à l'approbation du procès-verbal de l'année précédente suivi des diverses approbations administratives. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 avril 2023 que vous avez reçu par courrier.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Qui est contre ? *(Aucune voix)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix)*

- **Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 29 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

Je vous demande maintenant d'approuver les délibérations administratives diverses.

Comme chaque année, je vous demanderai de valider le fait que le CA puisse, en votre nom à tous, procéder à des ventes et acquisitions comme le prévoit également l'article 11, paragraphe 10 de nos statuts.

C'est cette approbation, validée l'an dernier, qui nous a permis de faire l'acquisition du domaine dans la commune de Château-l'Évêque. Je reviendrai plus en détail sur ce point dans mon rapport moral.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Qui est contre ? *(Aucune voix)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix)*

- **Les délibérations administratives diverses sont approuvées à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie de votre confiance.

RAPPORTS FINANCIERS AVEC PRÉSENTATION DES VOTES

RAPPORT GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET CERTIFICATION DES COMPTES

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons passer maintenant aux rapports financiers. Je laisse la parole à mon collègue trésorier, Pierre GRANGER, appuyé par notre expert-comptable, M. PAGÈS Sébastien, pour une présentation générale de nos comptes pour l'exercice cynégétique 2022-2023.

M. GRANGER.- Merci, Président. Mesdames, et Messieurs, chasseurs, chasseuses, bonjour.

Nous allons présenter les résultats financiers de la saison passée, à savoir du 1^{er} juillet 2022 au 31 juin 2023 pour les comptes de la Fédération et les dégâts de grand gibier.

Cette présentation se déroulera avec différentes interventions. Je laisserai la parole en premier lieu à M. PAGÈS, expert-comptable du cabinet La Brégère, puis à M. LEUGER, commissaire aux comptes du cabinet Hoche et Associés, qui nous présentera le rapport de certification de nos comptes.

Le Président, M. AMBLARD, procédera à l'approbation des comptes et à l'affectation de ces résultats dans les réserves.

Nous passerons ensuite aux prévisions budgétaires qui seront soumises à votre approbation pour la saison 2024-2025. Vous trouverez l'ensemble des chiffres détaillés dans le document qui vous a été remis à l'entrée.

Monsieur PAGÈS, je vous laisse la parole.

M. PAGÈS.- Merci, Monsieur le trésorier. Bonjour à tous.

Le groupe La Brégère a procédé, comme chaque année, à l'établissement des comptes de la

Fédération départementale des chasseurs de la Dordogne au 30 juin 2023 en collaboration avec la Direction et le service Comptabilité que nous tenons à remercier.

Nous allons vous présenter les comptes en deux parties distinctes : tout d'abord, les activités générales de la fédération, puis les dégâts de gibier uniquement.

La section analytique de l'éco-contribution n'a pas d'impact sur les comptes et n'est pas représentative à cette date.

Le total des produits d'exploitation reste stable à 2,387 M€ au 30 juin 2023 contre 2,322 M€ au 30 juin 2022.

À l'inverse, les charges d'exploitation ont augmenté de 267 000 € au cours de l'exercice pour s'établir à 2,340 M€ contre 2,073 M€ précédemment, soit une hausse de 13 %.

L'excédent d'exploitation dégagé est de 47 000 € contre 249 000 € pour l'exercice précédent.

En tenant compte d'un résultat financier à 70 000 € et d'un résultat exceptionnel de +46 000 €, l'excédent dégagé sur l'exercice clos le 30 juin 2023 est de 160 972 € contre 460 593 € en 2022.

Nous allons vous apporter quelques commentaires sur les chiffres les plus significatifs.

Au niveau des produits d'exploitation, malgré la stabilité des produits, nous constatons quelques variations importantes :

- diminution des ventes de marchandises : - 10 000 €, essentiellement des ventes de pancartes en 2022 ;
- reprise de provisions pour 91 000 € dont 82 000 € pour la provision d'indemnités de fin de carrière — calcul basé sur un taux d'actualisation lié à l'inflation — et 9 000 € lié au remboursement d'assurance suite au sinistre du local de Ribérac ;

- stabilité des produits liés aux timbres fédéraux et aux affiliations adhérents malgré la baisse de 4 % de chasseurs sur l'exercice.

Charges d'exploitations .Nous pouvons constater les éléments suivants :

- hausse des achats de marchandises : +15 000 € ;
- hausse de l'entretien des sites FDC : +17 000 €, dont une partie significative liée à la réparation de la toiture à Ribérac suite au sinistre de grêle ;
- hausse des études et recherches : +15 000 €, dont 9 000 € pour les balises avec antenne pour tourterelles ;
- hausse des frais de réception : +26 000 €, dont 17 000 € liés à l'AG de 2023 ;
- salaires et charges sociales : +103 000 €, du fait de la hausse de l'indice INM et d'une revalorisation salariale ;
- contribution à la section des dégâts : +92 500 € pour s'établir à 150 500 € contre 58 000 € en 2022 — cette contribution se retrouvera dans les produits de l'activité « dégâts » en suivant.

À l'inverse, la Fédération a réduit certaines dépenses :

- dépenses de petit équipement : -11 000 € ;
- dépenses de préparation à l'examen : - 5 000 € ;
- communication : -8 000 €.

Le résultat financier ressort à 70 000 € suite à la cession des actions en portefeuille au 30 juin, comme chaque année, qui a généré une plus-value de 45 000 € du fait de la hausse des taux boursiers.

Contrairement à l'an dernier, le résultat exceptionnel s'élève à 46 000 €. Il était de 226 000 € l'an dernier, mais il était constitué principalement de la vente de l'immeuble de Bergerac pour 180 000 €.

Activité des dégâts.

Le total des produits d'exploitation a augmenté de 26 % soit 1,590 M€ contre 1,266 M€.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 431 000 € au cours de l'exercice pour s'établir à 1,702 M€ contre 1,271 M€ en 2022 — soit une hausse de 34 %.

La perte d'exploitation dégagée est de -112 000 € contre -5 500 € pour l'exercice précédent.

En tenant compte d'un résultat financier à +24 000 € et d'un résultat exceptionnel de +14 000 €, le déficit de l'exercice clos le 30 juin 2023 est de -73 998 € contre -165 606 € en 2022.

Pour les éléments significatifs, nous pouvons noter, au niveau des produits :

- une augmentation des contributions de plan de chasse et des bracelets de 46 000 € ;
- une subvention d'indemnisation des dégâts pour cet exercice pour 152 000 € — plan de résilience de l'État ;
- une augmentation des cotisations de +42 000 €, notamment la contribution territoriale ;
- une hausse de la contribution des dégâts versée par la section fédération de 92 500 € — comme vu précédemment ;

Au niveau des charges d'exploitations, nous pouvons constater :

- une forte augmentation des indemnisations : +318 000 €, du fait d'un plus grand nombre de dossiers à traiter, dont 147 000 € pour l'exercice et 171 000 € pour des dossiers antérieurs à l'exercice ;
- une hausse des frais d'équarrissage : +19 000 € ;
- des frais de comptages des dégâts : +7 000 € ;
- une hausse des salaires et charges sociales : +9 000 € ;
- une baisse des subventions versées : - 48 000 €, dont -29 000 € pour l'opération

Mirador et -24 000 € de subventions fédérales « grand gibier » ;

- une augmentation de la dotation pour les dossiers d'indemnisation de 119 000 €, passant de 39 258 € en 2022 à 158 660 € en 2023.

Du fait du rebond boursier, le résultat financier ressort à +24 000 € contre -10 000 € en 2022.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à +14 000 € contre -150 000 € en 2022, suite au reclassement des dossiers de remboursement antérieurs à l'exercice.

Pour finir, quelques chiffres du bilan de la Fédération.

Le montant de l'actif immobilisé net est de 2,195 M€ au 30 juin 2023 contre 2,128 M€ au 30 juin 2022.

La trésorerie de la Fédération s'élève à 6,318 M€ contre 6,363 M€ précédemment.

Les fonds propres s'élèvent à 7,984 M€ au 30 juin 2023 contre 7,919 K€ au 30 juin 2022. L'augmentation correspond à l'excédent global dégagé au cours de l'exercice, à savoir 86 974 €. Le résultat de 2022 était de 294 987 €.

Ces fonds propres représentent environ deux années d'exploitation pour la Fédération.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. GRANGER.- Merci, Monsieur PAGÈS.

Je vais passer la parole à M. LEUGER, commissaire aux comptes, qui présentera son rapport.

M. LEUGER.- Merci, Monsieur le trésorier.

Avant de faire une lecture synthétique de mon rapport, je vais remercier la Direction et les services administratifs et financiers de la Fédération, ainsi que le cabinet La Brégère, qui ont parfaitement collaboré dans l'exercice de notre mandat. Ceci étant dit, je vais procéder à la lecture de mon rapport

de certification.

Sur l'opinion, pas de suspense, en exécution de la mission qui nous a été confiée par votre AG, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FDC 24 relatif à l'exercice clos au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints à mon rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles des principes comptables français, réguliers et sincères et donc une image fidèle du résultat des opérations et des exercices écoulés ainsi que la situation financière du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Quelques éléments ont contribué à la lecture de ce rapport et à sa rédaction.

Sur le fondement de l'opinion, le référentiel d'audit, nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. En matière d'indépendance, nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de mon rapport.

En matière de justification des appréciations, nous rappelons que celles-ci s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur les éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications scientifiques.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité, et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans les rapports financiers du trésorier ni dans les autres documents qui vous ont été adressés.

Matière de responsabilité.

Pour la Direction et pour les personnes constituant le gouvernement de l'entreprise relatives aux

comptes annuels, nous rappelons qu'il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le CA. Selon les responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels, celui-ci identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou d'erreurs et il met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques.

Nous prenons aussi connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir les procédures d'audit approprié.

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction.

Nous apprécions le caractère approprié de l'application, par la Direction, de la convention comptable pour la continuité d'exploitation — les comptes sont faits dans la perspective de continuité d'exploitation.

Nous apprécions la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluons si ceux-ci reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Ceci étant dit, je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci à toi, Pierre, à M. PAGÈS, expert-comptable et à M. LEUGER, commissaire aux comptes, pour vos interventions.

Maintenant, je vais vous demander d'approuver ces comptes et d'affecter en réserve ces deux résultats, l'un excédentaire pour le compte général et l'autre déficitaire pour le compte « dégâts ».

D'abord, avez-vous des questions ?

(Pas de demande de prise de parole)

Je vous demande donc d'approuver ce bilan.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Qui est contre ? *(Aucune voix)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix)*

➤ **Les rapports financiers sont approuvés à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie de votre confiance.

Je vais redonner la parole à notre trésorier qui va nous présenter les projets de budget pour le compte fédéral et pour le compte « dégâts » pour la saison prochaine, 2024-2025, qui débutera le 1^{er} juillet prochain.

M. GRANGER.- Je vais vous présenter les deux projets de budget — budget fédéral et budget « dégâts » — ainsi que le budget d'investissement. Je serai accompagné de mon collègue Yves CHETANEAU, 1^{er} vice-président et rapporteur de la commission « grands gibiers » qui vous présentera la contribution territoriale.

Récapitulatif des dépenses.

- Achats : 162 013 €.
- Services extérieurs : 298 014 €.
- Autres services extérieurs : 332 650 €.
- Impôts et taxes : 118 300 €.
- Charges de personnel : 1 092 067 €.
- Autres charges de gestion courante : 31 086 €.
- Charges financières : 3 294 €.
- Charges exceptionnelles : 3 000 €.
- Dotation aux amortissements et provisions : 226 900 €.
- Impôts sur les sociétés : 2 700 €.

Total des dépenses : **2 590 125 €***.

Récapitulatif des recettes :

- Ventes : 465 568 €.
- Subventions d'exploitation : 190 000 €.
- Autres produits de gestion : 1 481 777 €.
- Produits financiers : 55 000 €.

- Produits exceptionnels : 41 000 €.
- Reprises de provisions : 500 €.
- Transferts de charges : 85 531 €.

Total des recettes : 2 319 376 €.

Résultat attendu : -270 749 €.

Projet de budget FDC.

Comme chaque année, notre projet de budget est calculé en fonction de la baisse du nombre de nos chasseurs. Pour information, nous avons perdu 478 participants, dont 259 chasseurs de grand gibier. Nous estimons une nouvelle baisse à hauteur de 4 % pour cet exercice 2024-2025. La loi prévoit une compensation financière liée à la réforme de la chasse versée par la Fédération nationale des chasseurs pour atténuer la perte entraînée par cette modification. Le CA maintient donc sa décision d'affecter une quote-part de cette compensation à la section « dégâts » à hauteur de 94 370 € — ancien financement du fonds de péréquation.

Pour la validation départementale, nous prévoyons le prix de la cotisation à 88 €. Les droits à l'hectare du contrat de service est valorisé à hauteur de 0,18 €/hectare, pour les SCC, et Acca et 0,36 €/hectare, pour les groupements à caractère privé. Cette modification, vous le savez, n'intervient que tous les trois ans.

Pour la partie « dépenses », nous avons construit un budget en les limitant à nos besoins stricts. Les postes ont été majorés de 6 % tenant compte de l'inflation. Les charges salariales restent les plus importantes avec la prévision d'embauche.

Les opérations de recrutement sont maintenues dans les mêmes conditions avec la somme dédiée de 28 000 €.

L'aide au suivi de la tuberculose pour l'espèce « sanglier » est maintenue.

Nous continuerons nos actions en faveur de la biodiversité qui requièrent beaucoup de temps de travail pour les personnels. Pour mémoire, ces dossiers dits « éco-contribution » ont le soutien

financier de l'OFB et un soutien de la part des chasseurs à hauteur de 5 € pris sur leur validation. Ces dossiers montrent vos actions quotidiennes en faveur de l'environnement, il est donc indispensable de les déposer.

Au final, le budget soumis à votre approbation est déficitaire de 270 749 €. Il reprend les actions décrites ci-dessus.

Chers amis, chers collègues, chaque année, nous perdons des chasseurs et nous devons rester vigilants, même si nous connaissons un nombre de candidats qui augmente au permis de chasser.

Je vais maintenant vous parler du projet de budget « dégâts ». Ce projet sera soumis au vote, à l'aide du bulletin qui vous a été remis à l'entrée, selon les deux méthodes que vous voyez à l'écran.

L'incidence entre les deux ne concerne que la ligne 75 : « autres produits de gestion ».

Récapitulatif des dépenses :

- Achats : 767 250 € ;
- Services extérieurs : 170 140 € ;
- Autres services extérieurs : 118 400 € ;
- Impôts et taxes : 14 780 € ;
- Charges de personnel : 172 110 € ;
- Autres charges de gestion courante : 200 250 € ;
- Charges financières : 0 € ;
- Charges exceptionnelles : 50 € ;
- Dotations amortissements et provisions : 115 700 €
- Impôts sur les sociétés : 720 €.

Total des dépenses : 1 559 400 €.

Récapitulatif des recettes :

- Ventes : 854 070 € ;
- Subvention d'exploitation : 0 € ;
- Autres produits de gestion : 541 399 € ou 534 070 € ;
- Produits financiers : 17 000 € ;
- Produits exceptionnels : 0 € ;
- Reprises de provision : 70 150 € ;
- Transfert de charges : 5 500 €.

Total des recettes : 1 488 119 € ou 1 480 790 €.

Résultat attendu : -71 280 € ou -78 609 €.

Projet de budget « dégâts ».

Dans les grandes lignes de ce projet de budget, le CA reconduit l'affectation de la quote-part des validations nationales — 14 €/validation pour 2024/2025 —, mais ajoute un financement supplémentaire, une quote-part de la compensation financière versée par la FNC pour un montant de 94 370 €, égal à l'ancien fonds de péréquation.

Le soutien pour la mise en œuvre de la prévention des dégâts — achat de clôture, pose, implantation de cultures à gibier, broyage — est intégralement reconduit de façon à poursuivre la limitation des dégâts en plus d'une régulation nécessaire des populations. L'enveloppe de subvention fédérale est de 200 000 €.

Le poste équarrissage est porté à 160 000 € avec, depuis deux ans, un soutien financier de certaines communautés de communes — malheureusement, pas toutes.

Le poste d'indemnisation des dégâts, payés aux agriculteurs, est quant à lui budgété en prévisionnel à 550 000 €.

L'année écoulée a enregistré une dépense de 706 899 €. Il est donc impératif de maintenir la pression de chasse. À ce titre, le timbre « grand gibier » est porté à 10 €. Vous voyez apparaître le prix des bracelets « plan de chasse » pour la prochaine saison, avec des diminutions.

Comme le protocole national signé entre agriculteurs et chasseurs nous y oblige, nous sommes amenés à faire participer les territoires de chasse par le biais de la contribution territoriale à l'hectare que vous connaissez déjà.

Je vais laisser la parole à Yves CHETANEAU qui va vous parler de cette contribution territoriale qui fait tant débat.

M. CHETANEAU.- Mesdames et Messieurs, nous savons que ce sujet est particulièrement sensible depuis nos réunions de secteur. Je vais essayer de

vous expliquer comment nous en sommes arrivés à ces calculs.

Déjà, je vais commencer par parler de l'accord national qui est intervenu l'an dernier au Salon de l'agriculture, entre chasseurs et agriculteurs. Nous vous l'avons déjà très largement expliqué dans nos réunions de secteur.

Sans trop perdre de temps, je vais vous exposer les obligations de cet accord national qui passe par une contribution territoriale différenciée — j'insiste — et obligatoire à l'hectare, qui doit représenter 30 % des recettes du compte « dégâts » dans les départements à plus de 500 000 € de dégâts indemnisés, toutes espèces confondues.

Pour rappel, les recettes du compte « dégâts », ce sont le timbre « grand gibier », les bracelets « plan de chasse » et la contribution territoriale.

Pour l'exercice 2024-2025, nous devons récupérer environ 300 000 € via la contribution territoriale à l'hectare, en tenant compte des chiffres de l'exercice 2022-2023 validés en Assemblée générale.

Tenant compte de ces éléments — et j'insiste là-dessus —, nous avons baissé de façon importante le prix du timbre « grand gibier » les bracelets des espaces « sangliers » et « cervidés », comme vous l'avez vu à l'instant, afin de pouvoir maintenir ou augmenter la pression de prélèvement avec le même montant des bracelets que l'année N-1. Nous aurions pu maintenir le tarif.

À l'apparition de cette contribution obligatoire, le choix s'est naturellement porté sur une mutualisation tant que nous n'avions pas l'obligation de l'imposer à hauteur de 30 % du montant des recettes.

À partir de cette saison, nous avons ajouté une responsabilisation. Croyez-moi, Mesdames et Messieurs, cela n'a pas été une tâche facile et a été sujet, en interne, à de nombreuses réunions pour amoindrir l'incidence financière pour les sociétés de chasse. Oui, Mesdames et Messieurs, nous sommes critiqués, taxés de tout, nous faisons

pourtant notre maximum pour satisfaire le plus grand nombre, mais force est de constater que nous ne pouvons pas satisfaire tout le monde.

Nous aurions souhaité maintenir une mutualisation départementale, demander à chacun d'abonder dans un pot commun et cela aurait été beaucoup plus simple. Cette solution, non applicable en l'état — c'est une imposition réglementaire — nous est apparue de toute façon peu respectueuse des 240 communes qui n'ont pas ou peu de dégâts sur les 500 que compte le département.

L'autre solution était de dire que nous descendions au niveau des massifs. Pourquoi pas ? Là aussi, sur un même massif, il peut y avoir deux poids, deux mesures : nous aurions instauré une mutualisation sur des massifs mise en place non par rapport au sanglier mais par rapport à la gestion du cerf et généré des surcotisations pour des communes qui ne sont pas ou peu concernées par les dégâts. Ce serait les pénaliser.

Après des sondages dans les différents secteurs, il ressort que les communes à peu ou pas de dégâts ne souhaitent pas être pénalisées ou souhaitent la responsabilisation des communes à enjeu.

La solution retenue a été, à notre sens, la plus représentative de ce qui se passe dans les communes, mais il a fallu pondérer à 100 hectares pour tenir compte de la réalité des dégâts. Ainsi, en ramenant à 100 hectares des dégâts, nous mettons toutes les communes sur un même pied d'égalité.

Ainsi, pour 2024-2025, une partie mutualisée de base a été décidée pour tous les territoires. Sur cette mutualisation départementale, est ajoutée une responsabilisation tenant compte des dégâts aux 100 hectares de l'espèce « sanglier ». Vous voyez à l'écran les déclinaisons.

Voilà ce qui nous a conduits à ce que nous vous avons présenté en réunions de secteur. À la suite de ces réunions, nous avons analysé l'ensemble des remarques qui nous ont été faites. Cela nous amène aujourd'hui à vous présenter une deuxième méthode tenant compte de toutes ces remarques et

notamment la plus importante : la mise en difficulté financière de certaines sociétés — version révisée que nous faisons d'autant plus que vous avez joué le jeu en matière de prélèvements. Je vous le rappelle : plus de 20 400 sangliers prélevés, 2 593 cerfs et 14 000 chevreuils. Nous savons que nous pourrions et devrions compter sur vous pour battre ces records.

Voici la deuxième méthode que nous vous invitons à valider, sachant que ceux qui n'ont pas ou peu de dégâts paieront moins que l'année dernière où la partie contribution territoriale s'élevait à 0,20 €/hectare, et qui passe aujourd'hui à 0,14 €, avec, en plus, des prix de bracelets à la baisse.

Comme nous vous l'avons expliqué précédemment, un bracelet revient à 3 €. Ainsi, nous arriverons à faire encore mieux en prélèvements que cette année, pour arriver, en fin de saison, à faire baisser les dégâts et ainsi espérer dépasser le taux d'accroissement de l'espèce.

Dégâts que nous allons aussi regarder de plus près en vous faisant assister aux expertises. Nous serons à l'écoute de vos remarques pour donner suite à ces visites.

Avant de repasser la parole à Pierre, je vais insister sur un point : les zones de non-chasse. Cela impacte directement le montant des contributions. Je me tourne vers l'Administration et M. le préfet : si vous ne nous aidez pas, nous ne sommes pas juste là pour payer. Je vous rappelle que nous faisons le *job*, avec plus de 20 000 sangliers prélevés, mais on nous dit, par exemple — et je ne prends que trois exemples :

- les carrières de Montpon : la DREAL y interdit la chasse alors que le propriétaire ne s'y oppose pas — c'est facile de dire chasse interdite ;
- Le camp militaire de Savignac-les-Églises : 400 hectares où on fait prendre un arrêté ministériel pour y interdire la chasse alors que pendant des années, elle y a été pratiquée, tout comme les manœuvres des

pompiers, les randonnées, les vététistes qui s'y promènent — et pendant ce temps-là, c'est vous, Mesdames et Messieurs, qui continuerez à payer les dégâts et à voir augmenter votre contribution territoriale ;

- les bords d'autoroute et la Nationale 21 où les ronciers sont de véritables dortoirs à sangliers : ce n'est pas grave, Mesdames et Messieurs les chasseurs, nous allons continuer à payer, nous augmenterons votre contribution territoriale.

Eh bien, maintenant, je vous le dis : ça suffit ! S'il faut monter sur les tracteurs de nos amis agriculteurs, nous y monterons. Nous les avons soutenus pendant les manifestations et nous savons, j'en suis sûr, qu'ils nous suivront. Ceux qui ont déversé des pneus devant chez nous, nous les inviterons à changer les lieux de décharge et à bien comprendre où sont les vrais problèmes.

Seuls nous n'y arriverons pas, il faut que tout le monde se relève les manches et prenne ses responsabilités.

Oui, nous paierons, mais que quand nous sommes responsables, mais quand nous ne sommes pas la cause — manque de chasse —, eh bien nous ne paierons pas.

Ceux qui interdisent et ne nous donnent pas les moyens de réguler devront assumer leur décision jusqu'au bout, c'est-à-dire payer les dégâts collatéraux occasionnés par des décisions prises derrière les bureaux.

Je crois avoir fait le tour et je repasse la parole à Pierre.

(Applaudissements)

M. GRANGER.- Merci pour toutes ces précisions.

Au final, le budget consolidé proposé à votre approbation sera déficitaire de -342 029 € ou bien de -349 358 € suivant les résultats du vote. Ce déficit est la conséquence directe de la mise en œuvre de projets et d'actions décrites ci-dessus et

par un resserrement des dépenses, y compris sur la masse salariale.

Projet de budget d'investissement :

- Informatique : 15 800 € ;
- Immobilier : 15 000 € ;
- Matériel technique : 4 000 € ;
- Travaux bâtiments : 150 000 € ;
- Véhicules : 50 000 € ;
- Collections naturalisation : 3 000 €.

Total des investissements : 237 800 €.

En termes d'investissements, on trouve des sommes relatives au renouvellement de divers matériels. Une partie importante est consacrée à l'entretien des bâtiments — siège social, école de chasse et Château-l'Évêque. L'étang Grolhier nécessite quelques travaux.

Ce budget est conforme à la loi Chasse entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2019 avec des sections analytiques à savoir la section FDC seule, la section « dégâts » et la section « éco-contribution ».

Pour une meilleure lisibilité et une continuité dans la présentation des chiffres, nous vous communiquons des budgets séparés, soit la section fédérale seule, puis la section « dégâts ». La section « éco-contribution » est quant à elle réglementairement à l'équilibre.

Avant de repasser la parole au Président, je tiens à remercier l'ensemble des gens qui, de près ou de loin, ont participé au suivi de ces comptes. Je veux parler du service Comptabilité, de nos collaborateurs financiers, M. LEUGER, M. JOUANNEAU, M. PAGÈS, sans oublier le personnel technique et administratif qui participe à la bonne marche de votre Fédération.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Avez-vous des questions concernant ces différentes présentations ?

Mme SMEETS.- Je suis présidente de l'Amicale des

amis de Saint-Hubert à Saint-Géry. Je prends la parole au nom du collectif Chasse 24, qui s'est créé récemment. Je vous remercie de me donner la parole.

Le collectif s'est monté suite aux réunions de secteur présentant le budget 2024-2025. La bonne nouvelle était une baisse importante du prix des colliers sangliers. La mauvaise était le nouveau calcul de la taxe territoriale basée sur le principe : « commune à dégâts importants » égal « commune fortement taxée ». Une sorte de punition pour les mauvais élèves — ceci afin de combler un trou de 300 000 €.

Le tarif pénalisant de 1,03 €/hectare mettrait beaucoup de sociétés de chasse en difficulté, voire les obligerait à déposer le bilan. Devant le manque de respect vis-à-vis des chasseurs — relire les réponses de la Fédération dans la presse —, et le manque de communication, nous avons décidé de créer un collectif qui nous rassemble dans la défense des intérêts des chasseurs. Un profil Facebook a été créé afin d'échanger en toute liberté. Nous vous invitons tous à y adhérer.

En ce jour de l'Assemblée générale de la Fédération départementale des chasseurs de la Dordogne, nous montons au créneau contre cette taxe abusive. Si, aujourd'hui, certains secteurs sont alourdis par des dégâts importants, ce n'est pas faute d'avoir chassé régulièrement. Les statistiques sont claires, les secteurs à forts dégâts sont aussi ceux où on prélève un taux important de sangliers et sont d'excellents restaurants — la Dordogne est réputée pour sa gastronomie : beaucoup de zones de non-chasse, des secteurs envahis de ronces, des routes, autoroutes, voies ferrées, banlieues de villes et villages non chassés.

Une pétition est en place réunissant un nombre important de signataires. En revanche, par la suite, les représentants de la Fédération, et nous les en remercions, conscients de l'impact que produirait l'implication de la taxe territoriale différentielle allant de 0,13 € à maximum 1,03 €/hectare nous ont fait une contre-proposition allant de 0,14 €, soit un centime de plus que la première version, à maximum 0,69 €. Ceci représente une avancée importante,

mais ne nous satisfait pas entièrement.

Aussi, devant l'urgence de l'échéance du vote du budget, nous voterons pour la deuxième méthode. Nous demandons aux zones sans dégâts d'être solidaires. L'effort, pour elles, n'est que d'un, voire quelques centimes de plus.

Par le passé, des situations similaires se sont produites et la collectivité a assumé pour l'ensemble. Vous ne savez pas si dans le futur, vous ne vous retrouverez pas dans une situation identique à la nôtre.

Par ailleurs, une baisse des indemnisations passera par une meilleure gestion de celle-ci. Les indemnisations pour dégâts de gibier ne doivent pas représenter un deuxième salaire pour l'agriculteur.

Nous souhaitons soumettre au vote de cette assemblée l'embauche par la Fédération d'un expert fédéral affecté principalement aux secteurs à forts dégâts. Ce dernier devra agir en coordination avec les responsables des plans de chasse qui, connaissant bien leur territoire, pourront éviter les abus.

Devant notre vieillissement, et vue la baisse du nombre de chasseurs, si nous voulons attirer des jeunes à partager notre passion, il faudra que celle-ci soit attractive et non pas chargée de contraintes, de contrats d'objectif, de rendement, de productivité, et ceci, en toute sécurité, quand on sait les risques potentiels des actes de chasse.

Nous demandons également à la Fédération de mieux communiquer avec nous et d'arrêter de nous infantiliser. Nous sommes bien conscients de la problématique de prolifération des sangliers à 200 % dans nos régions. La Fédération des chasseurs de la Dordogne, c'est nous tous, les chasseurs et chasseresses de la Dordogne. Restons solidaires, sans division et votons tous la deuxième proposition. Ensemble, nous préserverons nos valeurs traditionnelles de chasse.

Vous remerciant pour votre écoute attentive.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie de votre intervention. Vous avez dit des choses qui m'éviteront à moi de les dire. C'est vrai qu'il y a eu une modification, comme vous l'a expliqué Pierre. Dans le premier calcul, la contribution territoriale est une loi obligatoire. Je vous ai écoutée, Madame, on ne peut y déroger et elle doit s'appliquer suivant les dégâts. C'est la loi.

C'est vrai que la première fois, nous n'avions pas assez joué sur la mutualisation, et les sociétés à forts dégâts étaient trop pénalisées. Nous l'avons bien compris.

Comment est-ce géré ? Avec une commission « grand gibier », un bureau, un conseil d'administration, et ensuite, nous faisons le tour du département. La réunion de secteurs est justement prévue pour aller vers les gens, leur faire une proposition, voir les résultats, et tout cela est remis en question.

Je vous ai donc bien entendue, j'espère que tout le monde vous a entendue. La solution la plus sage est la deuxième méthode qu'il faut que vous votiez massivement, de façon à diminuer la charge de ceux qui ont malheureusement beaucoup de dégâts sur leur territoire, même s'ils font tout ce qu'ils peuvent. Néanmoins, nous aurons toujours le facteur, pour des sociétés, où le dortoir se trouve d'un côté et la salle à manger de l'autre.

Nous avons bien pris note de toutes vos remarques. Nous continuerons de faire le maximum, à vous écouter et à vous entendre.

Avez-vous d'autres questions ?

M. BAILLOT.- Pour l'équarrissage, vous dites que les coûts augmentent de +15 000 €. C'est logique, puisque nous tuons plus de sangliers. Les sangliers détruits par les louvetiers vont-ils à l'équarrissage et font-ils partie de ce budget ? Ne pourrions-nous pas valoriser la viande ?

C'est un gâchis monstrueux de viande au prix de la nourriture aujourd'hui. Des gens meurent de faim en France. Cela ne pourrait-il pas compenser le surcoût de cet équarrissage ? La viande n'irait plus entière

dans un bac à ordures, avec de l'incinération.

M. LE PRÉSIDENT.- Les bacs d'équarrissage servent uniquement aux déchets de venaison des animaux tués à la chasse. Le prélèvement des lieutenants de louveterie, ce sont eux qui s'en débrouillent. Ils sont sous l'autorité des services de l'État, de M. le préfet. Son président est présent aujourd'hui et pourra vous l'expliquer.

La viande est à la discrétion des lieutenants de louveterie. Ce qu'ils en font, nous ne savons pas trop. Ils en distribuent peut-être aux propriétaires. En tous cas, tout ce qui est prélevé par les lieutenants de louveterie rentre dans le service public, c'est-à-dire les mairies.

Les bacs d'équarrissage servent uniquement aux déchets de venaison prélevés par les chasseurs.

En Dordogne, nous avons demandé la participation des communautés de communes qui seraient inquiètes de la salubrité, notamment pour la tuberculose bovine, et nous le regrettons beaucoup. Pourquoi l'avons-nous demandé ? Dans les départements autour de nous, le coût d'équarrissage est pris entièrement en charge par les communautés de communes. En Dordogne, j'avais évoqué cela avec le précédent préfet qui m'avait dit : « Pourquoi ne faites-vous pas la demande ? Je vous ferai une lettre d'appui. » Il l'a fait. Malheureusement, sur 21 communes, seulement 9 ont répondu. Nous ne demandions pourtant pas la totalité comme les autres départements, mais seulement une aide financière pour payer l'équarrissage. Aujourd'hui, 80 % du montant de l'équarrissage est payé par les chasseurs.

Concernant le gibier, nous sommes en train d'essayer de développer depuis deux ou trois ans une filière « venaison » pour que le gibier, qui ne peut pas être consommé par les chasseurs, les agriculteurs, ou par les personnes qui reçoivent des cadeaux, puisse être revalorisé, commercialisé, et pourquoi pas dirigé vers une œuvre de bienfaisance, comme les banques alimentaires ou les Restos du Cœur. Nous sommes en train d'y travailler avec la

communauté d'agglomération de Bergerac, et peut-être l'abattoir de Bergerac, pour voir avec les services vétérinaires.

M. CHETANEAU.- La valorisation de la venaison a été exposée en CDCFS vendredi dernier. Le groupe agricole s'est montré défavorable à cette mise en place d'une filière « venaison ». On leur a expliqué quand même qu'il était plus judicieux de manger de la viande du Périgord que de la venaison arrivant des pays de l'Est. Cela fait partie des discussions, mais je tenais à vous le signaler en toute transparence.

M. BAILLOT.- C'est de la concurrence par rapport à la viande qu'ils vendent. C'est évident.

Pourquoi ne publiez-vous pas les noms des communautés de communes qui refusent d'adhérer au plan d'équarrissage ? À ce moment-là, nous mettons tous nos déchets de venaison dans les poubelles noires, ils s'en débrouillent et cela fera une baisse du montant d'équarrissage et une baisse globale des dépenses de dégâts et de fonctionnement dans le budget de la Fédération. Donnez-nous le nom des communautés de communes qui refusent de payer l'équarrissage.

M. LE PRÉSIDENT.- Écoutez, nous essayons de faire pour le mieux. Déjà, nous avons été le premier département à faire des collectes de déchets de venaison. Certains départements ne le font que partiellement, nous le faisons pour la totalité. Nous nous efforcerons de ne pas avoir toute la charge à payer par les chasseurs. Ce n'est pas une chose facile. Il faut continuer à faire fonctionner ce système de destruction de déchets de venaison.

Quant à la revalorisation de la venaison, nous y travaillons, comme vient de vous le dire Yves. J'espère que nous y arriverons.

Avez-vous d'autres questions ?

M. CASCALÈS.- Je suis président de société de chasse et agriculteur. Vous nous dites qu'il y a de plus en plus de sangliers ; pourquoi ne pas nous aider davantage à les éliminer ?

Dans certains départements, comme en Corrèze, suppression des colliers, suppression des parkings de chasse. Je pense que cela peut aider à certaines choses.

À partir de l'année prochaine, vous allez nous mettre des difficultés supplémentaires. Les gens qui sont rabatteurs n'auront plus le droit de tirer. Dans les petites sociétés de chasse comme la mienne où nous sommes sept ou huit à chasser, cela deviendra compliqué.

Pouvez-vous m'apporter des réponses ?

M. LE PRÉSIDENT.- Vous vous attaquez au schéma départemental des règles de sécurité. Toutes les décisions prises en commission, avec nos collaborateurs et nos partenaires, ont été validées en CDCFS. Ce ne sont pas des complications. Nous insistons toujours à être le plus près possible pour limiter les dégâts, c'est-à-dire de prendre toutes les mesures pour éviter des dégâts. C'est une première chose.

Ensuite, des départements n'ont pas le bracelet. S'ils n'ont pas de plan de chasse, ils ont souvent un plan de gestion. L'utilité du bracelet est surtout de suivre les populations, l'évolution. C'est un mode de gestion pour savoir, suivant les prélèvements, ce que nous devons ajouter.

Sinon, s'ils n'ont pas de bracelets, ils paient une taxe. Avant la contribution territoriale, des départements n'avaient pas de bracelets — comme le Lot, par exemple — et ils avaient une taxe à déclarer.

De toute façon, le bracelet a un double avantage : suivre l'évolution des populations, leur prélèvement, et aider à faire la collecte pour payer les dégâts.

Quoi qu'il en soit, il faut payer les dégâts, nous n'avons pas le choix. C'est la loi de 1968, où les agriculteurs avaient le droit d'affût, de jour comme de nuit. Ils l'ont abandonné au bénéfice des indemnisations.

M. ROBERT.- Je suis agriculteur, président de chasse de l'Acca de Saint-Priest-les-Fougères

depuis 19 ans, président du GC « sangliers » du Périgord vert qui regroupe neuf associations, cinq communes et 14 000 hectares. Nouvellement, on a créé un GC « cervidés » avec trois associations dont je suis encore le président.

Je voudrais déjà dire que je suis agriculteur, je suis là pour défendre le monde agricole, et pour le défendre, il faut aussi défendre le milieu de la chasse. Sans les chasseurs, nous sommes obligés de changer notre gestion d'entreprise — nous ne pouvons pas faire autrement.

Je voudrais remercier notre technicien de secteur, Franck VERNET, avec qui nous avons travaillé sur la gestion du sanglier, et qui nous a beaucoup épaulés pour la création du GC « cervidés ».

Je voudrais remercier Michaël BALAINE pour tout ce qui est lié à l'équarrissage. On n'entend jamais parler de lui, tout roule très bien dans la collecte de la venaison.

Je remercie la directrice, Laëtitia DEVILLE, et Yves CHETANEAU, administrateur et rapporteur de la commission « grand gibier » avec qui nous échangeons. Nous ne sommes pas toujours d'accord, mais nous avons quelque chose de constructif — quand le Président nous traite parfois de « mauvais élèves », je trouve que c'est une bonne attitude. Au lieu de diviser, il vaut mieux régner.

(Applaudissements)

Je voudrais aussi m'adresser aux représentants du préfet. Au Salon de l'Agriculture 2023, Emmanuel MACRON a proposé une boîte à outils pour diminuer la surface de dégâts. Cela fait trois ans que j'écris au préfet et à tous ceux qui passent concernant la gestion des sangliers et des cervidés. L'origine des dégâts que nous avons aujourd'hui, ce sont des lâchers. Dans notre région, dans les années 60, il y a eu des lâchers de cervidés qui sont là aujourd'hui, et qu'il faut gérer. Ce n'est pas moi qui les ai lâchés, je n'étais pas encore né — de même pour les sangliers.

Ensuite, la problématique vient aussi de la mauvaise

entente entre associations. C'est pour cela que nous avons essayé de créer des GC, pour mutualiser et communiquer. C'est la communication entre associations qui fait le résultat. Je suis sûr que dans notre secteur, si nous n'avions pas mutualité par le biais de GC, nous aurions entre 15 et 20 % de sangliers et de cervidés qui courraient encore.

Il y a aussi une mauvaise gestion de la Fédération. Pendant des années, dans notre association, dans notre secteur, nous avons demandé des attributions de cervidés. Jusqu'en 2019-2020, quand nous en demandions 20, on nous en accordait 15 ou 17. Sur le terrain, c'est nous qui faisons la jauge, nous voyions bien l'augmentation. Aujourd'hui, nous sommes pénalisés, nous sommes en « point noir », « point gris », « point rouge », tout ce qu'on veut... Néanmoins, pour la gestion, ce sont quand même les gens du terrain.

Comme l'a rappelé Yves CHETANEAU, nous avons la problématique des zones de non-chasse avec une part des gens qui achètent des propriétés privées, puis qui interdisent la chasse. C'est le droit de propriété. Là, c'est un gros problème à résoudre, certes.

Cependant, des zones de non-chasse appartiennent aussi à des collectivités locales où il est de la décision de la collectivité de faire entretenir ou d'entretenir les abords. Moins il y aura de zone en broussailles, moins il y aura de gibier. En fin de compte, dans les zonages dont vous parlez, souvent, vous avez des zones vertes aux alentours de Périgueux, sauf que ce sont de vraies porcheries. Ces animaux s'y multiplient et ils vont ensuite dans les communes d'à côté. Il en est de même dans les zones du Jumilhacois où nous avons des zones de non-chasse privées qui alimentent en permanence nos sociétés et dont nous n'arrivons pas à venir à bout.

Dans cette caisse à outils fournie par le Président MACRON, il y avait le tir à la chevrotine, le piégeage. D'ailleurs, je félicite le préfet d'avoir accordé, au moment de la récolte, le piégeage. Ils travaillent sur leur propriété, ils limitent les dégâts, c'est parfait, aucun problème.

En revanche, cela fait trois ans que je demande à ce que les chasseurs puissent tirer les sangliers la nuit, dans un cadre très précis, comme cela se fait dans le Haut-Rhin, la Moselle et le Bas-Rhin.

Nous avons des communes en « point noir », « point gris ». Les dégâts les plus importants sont faits au moment des semis. Quand vous semez un hectare de maïs, cela coûte 1 000 € par hectare. Je voudrais que les chasseurs prennent conscience du coût pour l'agriculteur et que les agriculteurs passent leur permis de chasse et s'investissent dans les sociétés de chasse pour voir comment cela se passe également. Nous avons des contraintes des deux côtés. Il faut rassembler tout le monde et pas les diviser entre mauvais élèves.

Je reviens au système de tir de nuit fait par les chasseurs en cas de dégâts sur les semis. À la période des semis, une végétation est là. Vous avez des céréales à paille en lait, des prairies et des semis de maïs. Si un sanglier entre dans la parcelle et commence à attaquer, le temps d'avoir l'autorisation et que le louvetier vienne, la parcelle est dévastée.

Je préconise que nous ayons par la préfecture, au même titre que le monde agricole, un arrêté qui démarre du 1^{er} avril au 31 mai, et qui permette aux chasseurs qui le souhaitent — il n'y a aucune obligation — de prélever ces sangliers. Pourquoi ? L'efficacité : nous connaissons les parcelles de maïs de notre territoire, nous pouvons nous placer, nous pouvons repérer la journée pour la nuit. Au niveau sécuritaire, nous sommes imparables, nous connaissons nos parcelles, nous savons d'où arrivent les sangliers. Nous délesterons les louvetiers du travail qui pourront se consacrer ainsi aux parties où les gens ne jouent pas le jeu ou où ils ne veulent pas participer — c'est le droit de chacun. Nous aurons des prélèvements plus importants en restant toute une nuit. J'ai participé avec des collègues à des tirs de nuit : on passe à 22 h 30, on reste un quart d'heure et on repart ; le troupeau de sangliers sort à 23 heures et voilà.

Alors, on peut mettre des taxes, tout ce qu'on veut. Dans notre association, on aurait pu nous mettre le

bracelet gratuit ou à 200 €, cela n'aurait rien changé, nous avons prélevé le maximum. Sauf qu'il faut les prélever au bon moment.

Je réitère donc ma demande au niveau de la préfecture avec un cadre bien précis qu'il faut préciser. Ce système de tirs de nuit fait par les chasseurs. Ainsi, on ne dérange pas la faune sauvage, on ne prélève que les animaux qui font des dégâts. Les avantages sont nombreux. Pensez-y. Cela fait trois ans que je me bats et j'aimerais bien que vous me suiviez. Merci.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.— Merci, Hervé, nous t'avons bien entendu. Je n'ai pas tout noté tout ce que tu as dit au début, mais tu sais que cela s'est fait sur les conseils de la Fédération et de l'administrateur de secteur que je suis. Nous vous avons conduits dans les GT. Nous avons eu du mal à le faire accepter, mais c'est une très bonne chose.

Concernant les mesures de destruction, pour le sanglier, nous ne pouvons plus parler de chasse, mais de régulation. Ce n'est pas à nous qu'il faut le dire, nous ne pouvons pas refaire les lois et les réglementations. Le tir de nuit n'est autorisé que pour les lieutenants de louveterie.

En revanche, les représentants de la préfecture sont présents. Ils t'ont bien entendu et j'espère que cela fera l'objet d'une discussion à la prochaine commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

Avez-vous d'autres questions ?

(Pas de demande de prise de parole)

Nous allons procéder au vote des budgets. Je vous rappelle les consignes de vote que vous voyez à l'écran. Vous devez effectuer un seul choix de réponse pour chacune des méthodes proposées. Tout bulletin raturé sera considéré comme nul. Je vous demande de prendre votre bulletin pour vous exprimer sur la question. Vous répondez par « oui » ou par « non ».

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

J'appuie la dame qui a appelé à voter pour la deuxième méthode, elle a raison. C'est la solution qui permet de moins accabler ceux qui ont la malchance d'avoir de gros dégâts, en ne coûtant presque rien à ceux qui n'ont pas de dégâts. Prenez le temps de voter.

Mme DEVILLE.- Le bureau de vote est composé de :

- M. VILLEMAGNE Jean-François, administrateur,
- M. BALDO Philippe, administrateur,
- M. BAILLET Dominique, administrateur,
- Mme JOUBERT Maryline, administratrice,
- M. VALLADE Claude,
- M. ROBERT Hervé,
- M. AUBIN Francis.

RAPPORT MORAL, DE GESTION ET D'ACTIVITÉS, AVEC PRÉSENTATION DU DOMAINE DE CHÂTEAU-L'ÉVÊQUE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE RANDONNÉE

M. LE PRÉSIDENT.- Permettez-moi de vous présenter mon rapport moral. Avant cela, je vous propose la diffusion d'une vidéo qui sera le point de départ de mon discours.

Chers amis, chasseresses et chasseurs, traditionnellement, je débute mon rapport moral par les sujets d'actualité nationaux. Cette année, je vais bien évidemment débiter ce dernier par l'achat du domaine du Bûcher à Château-l'Évêque. Ce sujet a fait l'objet de nombreuses critiques polémiques. Qu'elles soient de nos détracteurs, je peux l'entendre, mais qu'elles soient au sein même des chasseurs, j'ai du mal à le comprendre. Pour mieux vous expliquer mon propos, quoi de mieux que de vous présenter ce domaine et le projet qui y est adossé. Je vous laisse regarder le film.

Ce domaine, aux portes de Périgueux, est situé sur les communes de Château-l'Évêque, Agonac et Biras. Nous en avons fait l'acquisition aux enchères pour un montant de 1,105 M€. Aujourd'hui, nous

sommes désormais propriétaires de ce domaine remarquable qui s'étend sur près de 190 hectares, où règne une biodiversité rare et où sont représentés tous les milieux : étangs, forêt et prairies.

Nous avons donc choisi de faire cette acquisition parce qu'elle s'inscrit dans deux axes de notre projet associatif : d'abord celui de promouvoir des actions en faveur de la biodiversité, et ensuite celui d'investir dans un patrimoine immobilier afin de sécuriser notre trésorerie en la diversifiant.

Ce site naturel vient ainsi compléter naturellement ceux de la Vallée des Beunes — dans le Sarladais — et de l'étang Grohier — dans le Périgord blanc —, qui rappellent naturellement que les chasseurs comptent parmi les principaux acteurs de la nature, et parmi les principales sentinelles d'une biodiversité ordinaire.

Si chaque fédération départementale est une association fondée sur la loi de 1901, d'autres lois mettent à leur charge de nombreuses missions de service public que nous sommes fiers d'assumer.

Agréée au titre de la protection de l'environnement depuis 1978, l'une de leurs missions principales est de conduire des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité, en lien avec l'agence nationale de la biodiversité — avec l'État —, ainsi que de mener des missions d'information, de formation, d'éducation et d'appui technique à l'intention du public, dans le prolongement du plan biodiversité.

Sur ce domaine du Bûcher, où nous pourrions poursuivre nos actions, le travail de restauration du milieu devra nécessairement se faire en partenariat avec d'autres acteurs. Il s'étendra sur plusieurs années avec la réalisation de diagnostics écologiques afin d'apprécier la qualité et la diversité des espèces de faune et de flore, avec la sécurisation du site, avec la réhabilitation des zones humides, avec la réalisation des sentiers de découverte grand public, avec la définition d'enjeux de préservation en lien avec les diagnostics.

Vous l'aurez compris, je l'espère, nous faisons un pari sur l'avenir, et nous nous engageons dans un travail passionnant, dans l'intérêt de tous. À ce titre, je demande à mon secrétaire général, Jean-Paul DUBOS, de venir de rejoindre pour vous exposer le projet adossé à cet achat.

M. DUBOS.- Mesdames, Messieurs, chers amis, il me revient la lourde tâche, mais non inintéressante au contraire, de vous présenter le sujet qui a fait tant de débat dans la presse ces derniers mois.

Comme vous l'a dit le Président, à l'instant, ce projet est votre projet.

Je vais faire un bref historique de ce dossier.

Depuis de nombreuses années, notre commissaire aux comptes, qui vient de partir, nous alerte sur la nécessité impérieuse d'inscrire un projet associatif pour sécuriser la trésorerie de votre Fédération.

En effet, les universités comme les chambres consulaires ont eu la méchante surprise de voir mutualiser leur trésorerie pour aider les structures dites « en péril ». Les choses sont dites et sont claires.

L'opportunité s'est présentée de faire cet achat proposé à l'occasion d'une vente aux enchères que votre Fédération a remportée en juin dernier au tribunal judiciaire de Bordeaux.

Comme cela ne vous a pas échappé, la Safer a fait une préemption en juillet et août 2023. Je ne souhaite pas épiloguer sur le sujet qui a fait les choux gras de la presse — on ne les retrouve que dans des moments comme celui-là.

Toujours est-il, que nous sommes propriétaires, c'est officiel, et comme le président l'a dit : « C'est un pari sur l'avenir ! »

Oui, c'est bien l'intérêt des chasseurs et de vos actions qui sont au centre de nos préoccupations. Cet investissement se décline en six points :

- Un projet « agroforesterie » de 52 hectares : il consiste à l'ouverture des milieux en corrélation avec les inventaires naturalistes réalisés. La volonté est d'inclure une agroforesterie raisonnée et donc de favoriser l'éco-pâturage pour ouvrir les milieux et ainsi

créer un verger avec des variétés anciennes propices à l'apiculture qui en a bien besoin.

- Un projet environnemental pour l'ensemble du domaine, soit 190 hectares, avec la réalisation de diagnostics écologiques — faune, flore et habitats, *et cætera* — dans le but de définir les principaux enjeux du site et d'élaborer une stratégie de mise en valeur ; la réalisation de travaux d'entretien, d'aménagements en faveur de la biodiversité. Nous profiterons de ce projet pour créer un site dédié à l'éducation à la nature, regroupant une école nature, des sentiers de découverte et des animations proposées au grand public, et aux scolaires.
- Un projet forestier de 107 hectares avec un plan de gestion durable de la forêt avec la maîtrise des friches et la fermeture du milieu.
- Un projet de régulation de la faune sauvage avec les sociétés de chasse locales afin d'éviter les zones de refuges et la réimplantation du gibier naturel grâce à des plans de gestion.
- Un projet pour les 15 hectares de « zones humides » — vous avez vu les étangs —, avec de l'aménagement en faveur des oiseaux migrateurs sur les étangs, la mise aux normes de la digue de l'un des étangs et la réhabilitation des mares présentes sur le site.
- Un projet pour les zones bâties avec des aménagements en faveur de l'éducation à la nature et des formations fédérales, la réhabilitation de certains bâtiments et démolition de certains, construits sans autorisation.

Voilà les projets qui seront mis en place sur ce magnifique site qui vient compléter nos sites de la Vallée des Beunes dans le sud du département sur la commune des Eyzies et l'étang Grohier dans le nord sur les communes de Piégut, Busserolles et Champniers-Reilhac.

Ce projet, très complet, ne va pas se réaliser en deux ou trois ans, mais sur plusieurs années. Nous allons créer un comité de pilotage composé de groupes de travail pour proposer un plan d'action.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer l'avancée de ce dossier.

Alors, Mesdames et Messieurs, je tenais à vous dire que vous êtes, vous chasseurs et chasseresses du département, les meilleurs ambassadeurs pour défendre votre activité et cela passe aussi par des paris sur l'avenir.

Nous savons bien que cet investissement reste en travers de la gorge de certains chasseurs, agriculteurs et bien d'autres, mais regardez plutôt ce que nous pouvons devenir avec ce projet d'envergure.

Je voudrais m'adresser au monde agricole. Je suis paysan et je me plais à le dire à la moindre occasion qui se présente. Sachez Mesdames et Messieurs les agriculteurs, et quelques chasseurs d'ailleurs qui ont suivi le mouvement, que cet investissement n'a pas été financé par le compte « dégâts de grand gibier », mais bien sur les réserves de notre Fédération pour sécuriser l'argent des chasseurs du département.

Nous sommes chasseurs certes, mais nous sommes avant tout protecteurs de l'environnement par nos actions sur le terrain. Ne l'oublions pas !

Je terminerai enfin en vous disant que si nous n'occupons pas l'espace, nos détracteurs, eux, s'y emploient largement. La LPO achète des surfaces pour les sanctuariser, M. BOUGRAIN-DUBOURG a occupé tous les jours, pendant trois semaines sur France Inter, les antennes pour vanter ses actions. Enfin, encore des nouveautés : des propriétaires opposés à la chasse demandent des plans de chasse alors qu'ils n'ont pas de permis de chasser — j'ai découvert cela cette année dans mon secteur.

Ce projet, chers amis, doit nous rassembler face aux attaques subies.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean-Paul, j'espère que tu auras réussi à convaincre nos amis ici présents de l'intérêt de ce beau projet.

Jean-Paul vous a bien fait entendre qu'il fallait faire ces économies faites de longue date — je pense à vos prédécesseurs —, où il y avait ce projet associatif, et si, tous les ans, notre commissaire aux comptes disait qu'il fallait le réaliser, nous avons

aussi eu, l'an dernier, la Cour nationale des comptes qui ne nous a pas fait de compliments, mais qui n'a fait aucune remarque. Elle nous avait aussi dit qu'il fallait réaliser ce projet.

Je vais maintenant revenir sur les actualités nationales, et très précisément l'indemnisation des dégâts de gibier. Vous en avez eu un aperçu lors des réunions de secteurs. Je vous avais parlé l'an dernier de l'accord national signé au Salon de l'agriculture entre les chasseurs et les agriculteurs. Les textes ont été publiés.

Cet accord compte trois volets :

- l'élargissement de la boîte à outils « sanglier » laissant une large place aux adaptations départementales et comportant une partie sur l'agrainage ;
- des points de simplification et de clarification de la procédure d'indemnisation dégâts et un contrat d'objectif concernant les résultats et les moyens ;
- le suivi de cet accord.

Je rappelle les objectifs de cet accord et j'insiste sur ces derniers :

- réduire les dégâts aux cultures et récoltes agricoles, avec un objectif national de diminution des surfaces de dégâts dus au sanglier d'au moins 20 % et de tendre vers 30 % en trois ans sur la base de la récolte de 2019 ;
- réduire les surfaces détruites pour les principales productions ou en quantité pour la vigne.

Tout ceci avec des engagements à tous les échelons du national au départemental de suivi des résultats et des mises en œuvre dans le département et la stricte nécessité de remonter des données au niveau national.

Mesdames et messieurs, vous l'aurez compris, nous sommes plus que jamais attendus au coin du bois ! Nous devons donc mettre tout en œuvre pour réduire la facture des dégâts qui pèse entièrement sur les chasseurs.

Je ne vais pas m'attarder sur les décisions prises au niveau du département. M. Yves CHETANEAU, 1^{er} vice-président, que je vais mettre à contribution,

rapporteur de la commission « grand gibier » va vous exposer les mesures prises en ce sens.

M. CHETANEAU.- Mesdames, Messieurs, il me revient la lourde tâche de vous présenter le rapport technique de votre Fédération. Avant de débiter, je voudrais remercier les équipes de la Fédération qui œuvrent tous les jours pour que toutes les missions de la Fédération — je dis bien toutes les missions — soient réalisées dans le respect des remontées de terrain.

Je souhaite rappeler que la Fédération ne fait pas ce qu'elle veut, mais ce qu'elle peut. Je vous laisse méditer là-dessus.

Dans mon rapport, je vais vous évoquer trois points importants dans vos prochaines pratiques cynégétiques.

En premier lieu, je vais vous présenter :

- les règles du schéma départemental, validé en CDCFS le 5 avril dernier, en attente de la signature de M. le préfet pour la prochaine campagne ;
- puis la particularité de la chasse et de la destruction du sanglier pour cette fin de saison et le début de la saison 2024/2025 ;
- enfin, je vous présenterai un point sur le protocole national signé en 2023 entre le monde agricole et le monde cynégétique et plus précisément la boîte à outils en faveur de la baisse des dégâts de grand gibier.

Le schéma départemental de gestion cynégétique est un document d'objectifs sur six ans. Son renouvellement a été acté pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2030. Il est opposable aux chasseurs et aux sociétés de chasse. Vous devez donc vous y référer.

Je vais vous présenter les grandes modifications par rapport à celui qui est en vigueur actuellement.

Ce document est rédigé en règles — opposables aux chasseurs —, en actions — qui sont les axes de travail de votre Fédération — et en rappels qui sont soit des définitions, soit des informations importantes comme les textes de loi qui nous paraissent opportuns de conserver.

Il est rédigé en huit parties thématiques. J'attire votre attention sur une nouvelle partie « environnement » que je vais développer dans ma présentation.

Pour la partie « petit gibier », la règle change peu. Elle concerne le système de marquage du lièvre qui serait simplement une case à cocher sur le carnet qui devra nous être retourné en fin de saison de chasse — les languettes posent quelques petits problèmes.

Pour la partie « grand gibier », nous avons souhaité faciliter la pratique. La règle 3 vient modifier la règle 6. Ainsi, pour la saison 2025/2026, les territoires recevront une seule demande de plan de chasse qui concernera l'entièreté de leur territoire, peu importe si ce dernier est morcelé ou pas. Pour pratiquer la chasse, chaque territoire devra se conformer à la règle de sécurité relative à la réalisation des plans de chasse, dans la partie « sécurité ».

Pour l'exercice de la chasse pour la saison 2024/2025, nous discutons avec les services de l'État pour nous conformer aux règles du schéma. Vous serez informés de ces modifications éventuelles en cours de saison.

La règle de l'agrainage est modifiée selon les textes nationaux. Les territoires ayant un contrat d'agrainage peuvent le conserver en l'état, jusqu'au 30 juin. Un nouveau contrat vous sera communiqué fin mai/début juin pour une mise en application dès le 1^{er} juillet.

Les seules modifications portent sur la quantité dispersée. La fréquence d'agrainage a lieu deux jours fixes maximum par semaine, définis par le signataire du contrat d'agrainage.

On continue avec la partie « migrateurs » : nous avons inscrit dans le marbre le retour de vos carnets « palombes » à chaque fin de saison. La genèse de cette règle sert à la fois à créer un fichier propre des installations fonctionnelles dans le département, mais aussi, et surtout, à savoir la quantité d'oiseaux vus.

Je vous alerte, Mesdames et Messieurs, sur l'importance de nous retourner ces informations, non pas pour vous cliquer, mais bien pour vous défendre, si le Conseil d'État venait à parler de ce sujet, comme cela a été fait pour les chasses

traditionnelles. Je vous renvoie à notre AG de l'an dernier pendant laquelle nous vous avons présenté la création d'une association de défense des chasses traditionnelles à l'échelon régional.

Concernant la chasse à l'affut, elle suit *de facto* la distance de 1 000 m au lieu de 500 m. Je précise sur ce point qu'il s'agit bien de la chasse des oiseaux migrateurs qui est interdite dans le rayon de 1 000 m pendant la période de migration.

Quant à la partie « sécurité », je ne vous cache pas que nous avons dû nous bagarrer pour ne pas vous imposer plus de règles que celles existant déjà, mais nous avons dû, aussi, sécuriser la pratique pour vous comme pour les autres usagers de la nature.

En préambule, je vous informe qu'en termes d'accidentologie — incidents et accidents confondus —, nous sommes les premiers sur le podium — je vous laisse méditer sur le sujet.

Les règles 6 et 7 concernent le tir dans la traque qui reste l'une des premières causes dans les accidents de chasse.

La première concerne le tir dans la traque pour les traqueurs : *« Le tir dans la traque, pour les traqueurs soumis à autorisation du directeur de battue, est possible uniquement à moins de 5 mètres dans le respect des mesures de sécurité ; tir fichant, avec prise en compte de l'environnement. Il n'est autorisé qu'une seule arme dans la traque qui ne sera chargée que pour achever un animal sur ses fins et/ou protéger les chiens et les chasseurs. »*

Pour le tir dans la traque pour les postés : *« Le tir dans la traque, pour les postés, en direction de la traque, est interdit, sauf dans les conditions suivantes : soumis à autorisation du directeur de battue sous contrôle du chef de ligne le cas échéant ; tir fichant à courte distance — moins de 30 mètres —, avec prise en compte de l'environnement. »*

Cette règle vient en complément de la règle sur les attributions de l'entière des territoires. En effet, nous devons appliquer ces règles de sécurité.

Pour la partie « directeur de battue », il est prévu que la formation de directeur de battue soit étendue aux chefs de lignes. De la même manière, nous vous avons entendu concernant vos difficultés à faire respecter votre rôle de directeur de battue et nous

avons souhaité ajouter une règle au pouvoir des directeurs de battue.

Nous avons répondu favorablement à la demande de l'OFB qui souhaite une règle relative à la déclaration des incidents et accidents de façon systématique et immédiate pour faciliter les recherches de responsabilités.

La règle 16 a été souhaitée pour qu'en cas d'accident sur un territoire, vous puissiez retrouver une pratique sereine. On sait que le retour à la pratique peut être difficile et nous souhaitons vous accompagner. Bien évidemment, nous ne souhaitons pas avoir recours à cette règle.

Comme vous le savez, vous devez suivre une formation sécurité décennale à l'horizon de 10 ans pour pouvoir valider votre permis. Je ne vous cache pas que nous ne sommes pas favorables à un format théorique seul. C'est pour cette raison que nous avons ajouté à la formation théorique une partie pratique pour retrouver le format de nos anciennes demi-journées « sécurité » qui avaient un franc succès et qui se sont révélées nécessaires. C'est un élément important : il vaut mieux informer que pénaliser les chasseurs.

En réunions de secteurs, nous vous avons présenté une règle pour l'utilisation de la chevrotine. Cette munition est soumise à une autorisation du ministère et devait être validée par la commission nationale de la chasse et de la faune sauvage. Le ministère a ajouté les contraintes suivantes :

- la matérialisation d'un angle de 45° ;
- l'information préalable à l'utilisation de cette munition.

Bien qu'elles soient soumises à discussion, il nous est apparu difficile de faire appliquer ces conditions. Ainsi, nous avons retiré cette règle. Les chevrotines ne seront pas utilisables à la chasse pour la saison 2024-2025.

(Applaudissements)

Selon les évolutions ministérielles, nous pourrons revoir cette non-utilisation pour les saisons à venir.

Je vais terminer par le sujet qui a été le plus discuté en réunions de concertation. Nous avons obtenu que cette action demeure en « action » et ne

bascule pas en « règle », malgré l'insistance des services de l'État.

J'attire votre attention sur le fait que le non-respect des angles de 30° est relevé à chaque accident de chasse. C'est grave, Mesdames et Messieurs ! Il est urgent que vous soyez vigilants. C'est pour cela que nous avons ajouté cette action qui rappelle, quand même, la règle pour la chasse collective qui mentionne le respect des angles de 30°. Il est très important que vous respectiez les règles de sécurité pour vous et pour les autres. Un mort est un mort de trop !

Je vous le disais en préambule, beaucoup d'entre vous l'ont oublié ou ne le savent pas : votre Fédération est agréée au titre de la protection de l'environnement. Nous ne travaillons pas sur cet agrément et nous devons le faire pour montrer que les chasseurs sont avant tout dans la préservation de l'environnement. Nous pensons créer un service Environnement, qui pourrait répondre à de nombreuses sollicitations que nous avons, et nous rendre visibles sur cette protection de l'environnement.

Comme vous le voyez, nous avons beaucoup à faire, mais nous devons répondre présents pour montrer à nos détracteurs que nous faisons et que nous savons faire.

Vous recevrez très prochainement par courrier les règles applicables pour les six prochaines années.

Dans ce rapport technique, je voulais aussi vous parler du sanglier. La situation est critique en termes de population et de dégâts. Nous devons, tous ensemble, réduire les populations pour réduire les dégâts même si cette année, nous avons bien prélevé — 20 400 sangliers. Il faut faire aussi bien, voire mieux, même si cela devient difficile — nous en sommes bien conscients.

Bien que cela ait été présenté très clairement aux réunions de secteurs, il semble qu'il y ait confusion. La chasse du sanglier est maintenue possible dans les conditions énumérées à l'écran du 1^{er} avril au 31 mai 2024 sur l'ensemble du département.

Nous insistons sur le fait que nous sommes bien en « plan de chasse » et que les conditions de ce plan s'appliquent « à l'approche » ou « à l'affut » pour la protection des semis. Vous devez avoir une

autorisation préfectorale et c'est dans cet esprit que vous avez été invités à nous retourner votre demande.

Nous vous invitons à utiliser cette période pour réduire les dégâts aux semis.

Dans le cas de la destruction du sanglier, elle n'est possible que sur les 97 communes du 1^{er} avril au 14 août 2024 — nous vous l'avons envoyé par mail et par courrier. Cette destruction pourra être à la demande d'un agriculteur, d'une société de chasse. Elle est conditionnée au fait d'être piégeur agréé, d'être chasseur avec validation du permis pour la saison et d'avoir suivi une formation complémentaire au piégeage du sanglier.

Ces deux pratiques, « chasse » et « destruction », se superposent du 1^{er} avril au 31 mai dans des conditions différentes que je viens de vous exposer.

J'espère avoir été clair et je repasse la parole au Président. Merci à tous.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Yves.

Je reviens au rapport moral par la contribution territoriale différenciée à l'hectare. Elle vous a été présentée par notre premier vice-président lors de l'approbation des budgets et ne plaît pas, je le sais — nous le savons —, mais l'équation est difficile à résoudre quand nous sommes contraints de l'appliquer. Nous y sommes contraints parce que nous dépassons les 500 000 € de dégâts indemnisés — plus de 700 000 € pour être précis.

Je vous le dis, Mesdames et Messieurs, il ne tient qu'à nous tous de trouver les moyens adéquats pour réduire la facture. Si nous sommes en dessous de 500 000 € indemnisés, la contribution territoriale ne s'imposera pas à vous. Pour rappel, elle doit représenter 30 % des recettes du compte dégâts. Nous devons tous ensemble trouver les solutions — ou la solution — qui nous permettront de répondre à cet objectif.

Je voulais, dans ce rapport, m'adresser au monde agricole. Sachez que les chasseurs vous ont soutenu dans vos revendications et que nous avons tenu nos promesses objectivées dans notre groupe de travail « sanglier », à savoir 20 000 sangliers attribués sur trois ans. En réalité, au bout de la

première année, nous étions déjà à 19 289 sangliers attribués, pour finir à plus de 24 000 en 2021/2022 et pour une réalisation, sur trois ans, de plus de 50 000 sangliers. Promesse tenue. On nous parle aujourd'hui de 30 000 sangliers attribués — comme quoi, la gestion du sanglier n'est pas une chose si facile. Croyez que si une solution miracle existait, elle aurait déjà été mise en œuvre. Il n'en est rien : la chasse reste le moyen le plus efficace, mais pas le seul moyen, nous en sommes conscients.

Je veux que vous compreniez — et pourtant nous le rappelons souvent — que la Fédération départementale des chasseurs de la Dordogne ne fait qu'appliquer les lois et codes en vigueur. En revanche, nous avons entendu votre mécontentement aux quatre coins du département sur les estimateurs « dégâts de grand gibier ». Vous avez été entendu et nous allons travailler sur ce point — bien que je renouvelle ma confiance en leur travail.

Le travail de la FNC n'est pas de tout repos tant les attaques sont nombreuses. Je veux parler ici de la publication de l'arrêté ministériel sur les ESOD — espèces susceptibles d'occasionner des dégâts — de catégorie 2 — je parle du renard et de la corneille notamment. L'entrée en vigueur théorique était fixée au 1^{er} juillet, la publication n'est parue qu'au 3 août 2023, tant les rebondissements et les débats ont été passionnés sur le sujet.

Eh oui, mes chers amis, là aussi nous avons vu apparaître des attaques bien orchestrées par nos amis de l'ASPAS en novembre 2023, de la LPO et de One Voice concernant deux espèces dans cinq départements en août 2023. L'épisode n'est pas terminé, loin de là.

Concernant ce dossier, je vous rappelle que les argumentaires sont rédigés par les fédérations départementales de chasseurs. Le classement de l'espèce n'est possible que sous certaines conditions. Nous avons du mal, à chaque renouvellement triennal, à prouver les dégâts alors qu'ils sont nombreux. Nous recueillons vos déclarations depuis notre site Internet et sur l'application mobile « signalement de dégâts ». Il faut une mobilisation forte à ce sujet. Je compte sur vous pour relayer la nécessité de faire ces déclarations. Il en va de l'avenir de notre petit gibier sauvage dans nos campagnes.

Du nouveau aussi dans les réglementations avec la stratégie nationale pour les aires protégées à l'horizon 2030. Cette stratégie a été adoptée et portée par l'État pour développer et structurer, sur l'ensemble de notre territoire national, des espaces géographiques qui ont fait l'objet d'une reconnaissance d'aires protégées. Cette stratégie doit être déclinée au plus près des territoires par les acteurs locaux.

Pour notre région, l'objectif à atteindre, en zone de protection forte, est de 1 % en 2024-2025, -0,5 % actuellement. Nous avons proposé, en accord avec la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage — propriétaire d'une partie du site — , l'étang Grolhier qui serait ainsi classé en réserve naturelle régionale en partenariat technique avec le PNR Périgord-Limousin. Ce classement nous permet d'obtenir des soutiens financiers dans diverses politiques environnementales.

Cependant, il est à craindre que cette « mise sous cloche » de ces zones géographiques impose une activité très restreinte de l'homme, et nous craignons à ce titre que la chasse soit impactée. Nous veillerons au grain, soyez en assurés !

Nous voyons apparaître également la gestion du loup avec un contexte évolutif européen. Des discussions sont en cours pour que son statut passe d'espèce « strictement protégée » à « protégée » et donc chassable dans certaines circonstances. Vaste sujet, me direz-vous ! L'idée sous-jacente est de développer une stratégie pour jouer un vrai rôle dans la régulation de la population des loups et reconnaître les compétences des chasseurs dans la régulation de cette espèce.

Je terminerai mon tour d'horizon national par l'étude économique, environnementale et sociétale qui s'est déroulée sur l'année 2023. Certains d'entre vous ont été questionnés au sujet de leurs activités cynégétiques. Même si nous n'avons pas encore travaillé sur les données départementales, je tiens à remercier tous les chasseurs périgourdins pour leur participation.

De cette enquête, je retiens des chiffres clés : 50 % des chasseurs sont en activité, avec autant d'employés et d'ouvriers que de cadres ; 42 % des chasseurs ont moins de 55 ans — 41 % pour notre département. À noter aussi, et je m'en réjouis, la

féminisation de notre pratique. Parce que, plus que jamais, la femme est l'avenir de l'homme !

(Applaudissements)

En Dordogne, nous comptons 2,6 % de pratiquantes — 3,3 % au niveau national. On y apprend également que 69 % des chasseurs chassent le sanglier — et pour cause.

Enfin, économiquement parlant, la chasse française contribue à hauteur de 3,6 M€ au PIB, dont 2,9 M€ en valeur ajoutée et 1,6 M€ de contributions fiscales et sociales. Elle génère 37 400 emplois. Tout ceci pour vous dire que la chasse est un acteur majeur et qui pèse bien au-delà de nos simples campagnes. N'oublions jamais que nous pesons dans la balance.

Concernant la partie régionale, je vous avais annoncé, à notre dernière Assemblée générale, la fin programmée et annoncée des chasses traditionnelles. À cette occasion, je voulais vous informer que l'association « Chasseurs du Grand Sud-Ouest méprisés » a été créée. Elle est présidée par mon ami Michel AUROUX, ancien président de la FDC 47, qui m'a fait le plaisir et l'honneur d'être avec nous aujourd'hui.

L'objectif de cette association loi 1901 est de défendre les cultures cynégétiques du Sud-Ouest, les chasses traditionnelles aux palombes et aux rouquets avec des pantes et pantières, ainsi qu'à l'alouette, avec pantes et matoles, et enfin les pratiques de chasse au grand gibier, particulièrement la chasse collective au chien courant.

Cette association a vu le jour à la suite des arrêtés suspensifs pris contre nos chasses traditionnelles. Même si les départements concernés ont gagné une petite bataille, il est fort à parier que le Conseil d'État va déclarer la guerre et remettre le couvert sur le manque de sélectivité des oiseaux pris par les pantes et les matoles. Où va-t-on ?

Je vous le dis, mes amis, tout est sujet à nous ennuyer et le combat ne fait que commencer.

À ce rythme-là, je ne vous cache pas que nous redoutons une attaque de nos traditionnelles chasses en palombière au sujet des appelants casqués. Nous aurons à ce moment-là besoin de tout le monde et nous devrons plus que jamais nous serrer les coudes pour nous faire entendre !

La Fédération régionale des chasseurs de Nouvelle-Aquitaine s'occupe des dossiers éco-contribution « Actions en faveur de la biodiversité », pour les dossiers nationaux. Vous n'imaginez pas le travail à fournir pour le montage et le suivi de ces dossiers.

Elle s'occupe également de sujets thématiques comme les dégâts de chevreuil dans les vignes qui sont de plus en plus fréquents, le dossier « Agrifaune » régional lancé par l'OFB, les chambres d'agriculture pour concilier agriculture et faune sauvage.

Je ne peux pas développer tous les dossiers suivis par notre région cynégétique tant ils sont nombreux et variés. Comme chaque année, je souhaite souligner l'implication des personnels de la FRC.

Revenons maintenant à notre beau département de la Dordogne. Il y a tant à dire. Je vais débiter par le renouvellement de notre Schéma départemental de gestion cynégétique. Que de travail, de discussions, pour ce document d'objectifs qui dicte, pendant 6 ans, les actions de notre Fédération avec vous, les chasseurs, et nos partenaires institutionnels. Je vous rappelle qu'il est opposable aux chasseurs et aux sociétés de chasse notamment pour les règles. Yves CHETANEAU vous en a fait la présentation dans son rapport technique.

Votre Fédération, ce sont des missions de service public, des missions générales et pour couronner le tout, des missions qui s'ajoutent, mais aussi, et surtout, de la communication. Je n'interviendrai que très peu sur ce sujet qui sera largement présenté par notre rapporteur de la commission communication, Nicolas MAGNANOU.

Je tiens néanmoins à remercier très sincèrement l'ensemble des équipes de la Fédération pour cette année qui a été riche en événements et qui nous a ouvert les portes de nouveaux partenariats. Je n'en dis pas plus.

Chaque année, je vous parle de nos actions en faveur de la biodiversité dite « éco-contribution ». Pour cette année 2023, nous avons plusieurs dossiers à suivre d'envergure départementale ou régionale. Je vais débiter par notre partenariat avec le lycée du Cluzeau à Sigoulès. Dans ce dossier d'éducation à la nature, la Fédération départementale des chasseurs de la Dordogne a souhaité s'engager encore davantage dans la

protection de l'environnement, en particulier en faveur des milieux et des espèces. Le but de ce projet est de répondre à la problématique toujours plus d'actualité qu'est la perte de biodiversité et à l'implication des jeunes générations. Elle s'inscrit complètement dans le plan Biodiversité du 4 juillet 2018 et plus particulièrement l'axe 5 : « connaître, éduquer et former ».

Ce projet possède deux enjeux majeurs :

- la connaissance de la faune sauvage et de ses habitats au travers de données théoriques et pratiques ;
- les actions humaines de maintien de la biodiversité : mise en place d'aménagements favorables propres aux différentes espèces suivies. L'objectif sous-jacent est d'établir, ou rétablir, un contact entre nos jeunes et la nature, ce lien étant de plus en plus souvent distendu.

Je vais évoquer ensuite nos travaux sur le péri-urbain sur les communes de Périgueux et Bergerac.

En effet, les zones urbaines et péri-urbaines ne cessent de croître d'année en année. Ces nouveaux milieux sont colonisés par un nombre toujours croissant d'animaux, mais aussi d'espèces distinctes, même certaines qui à l'origine étaient forestières au sens strict.

Le premier objectif est l'identification des déplacements d'animaux, en particulier vers leurs zones refuges et les secteurs riches en nourriture.

Le second objectif est la sensibilisation du public — résidents du secteur concerné, mais aussi les étudiants des formations impliquées — aux enjeux liés à la présence d'une biodiversité « nouvelle » en vue d'adopter, ou d'éviter, des comportements appropriés ou inappropriés.

Autre dossier géré par la fédération régionale avec plusieurs départements participants : les indices de suivi ICE — indices de changement écologique.

L'objectif est de poursuivre la mise en œuvre de la gestion adaptative des grands ongulés par la mise en place de ces indices sur plus de 1 200 communes de référence, réparties sur six départements de la région Nouvelle-Aquitaine : Charente, Corrèze,

Creuse, et bien évidemment Dordogne, Gironde et Vienne.

Ces ICE reposent sur des protocoles scientifiques reconnus et partagés. Les objectifs étaient de mettre en œuvre des indicateurs d'abondance, de performance et de pression sur la flore, de collecter et d'analyser les données et de partager des informations et conseils en matière de gestion.

Enfin, le dernier dossier, et pas des moindres, « animation bio », dont l'objectif général est de promouvoir les patrimoines naturels ordinaires et extraordinaires, en démarrant cette année des diagnostics écologiques et la prospection de partenaires indispensables à sa réussite future.

Ces actions doivent permettre d'identifier les espèces de faune et de flore fréquentant chacun des sites concernés, mais également d'identifier les acteurs susceptibles d'intervenir en tant que partenaires dans la gestion et/ou l'animation des sites.

Le premier objectif est la mise à jour des connaissances naturalistes locales au travers d'inventaires faune/flore sur les deux sites.

Le deuxième objectif concerne la gouvernance avec la volonté de réunir des acteurs et constituer un réseau de partenaires pour l'animation du site de l'étang Grolhier. Cette première année constitue le socle élémentaire indispensable pour la poursuite du projet dans les années à venir.

Pour ce qui est du petit gibier, je me satisfais de nos opérations de baguage, avec un nombre d'oiseaux bagués qui ne cesse d'augmenter. Nos opérations portent sur le baguage des colombidés — palombe et tourterelles —, la bécasse des bois, l'alouette des champs, la caille des blés, la bécassine...

Ces opérations sont très importantes pour connaître la biologie des espèces : leur comportement, la migration, la sédentarisation éventuelle de certaines espèces — je pense à la palombe notamment.

Pour cette saison plus de 800 oiseaux ont été bagués par nos techniciens. Je les remercie et les félicite pour leur implication et je les encourage à continuer ce recueil de données indispensable à la pérennité de nos activités et des espèces en général.

J'en profite pour vous inciter plus que jamais à retourner les bagues et compléter les enquêtes de prélèvements qui vous sont envoyées par divers canaux : Fédération départementale, régionale ou encore nationale.

Pour l'espèce de la tourterelle des bois spécifiquement, nous travaillons en partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle et l'OFB. L'objectif est d'assurer une gestion conservatoire de la tourterelle des bois grâce à l'acquisition de connaissances pendant la période de reproduction. Nous avons eu une phase d'équipement d'individus avec des balises GPS, avec la mise en place du système de capture et la participation des acteurs locaux. Il est attendu, de cette étude renouvelée chaque année, l'objectivation des déplacements des individus équipés entre les différents milieux, la sensibilisation des publics locaux au travers d'une communication et d'animations scolaires.

Je vais terminer mon discours par les autres usagers de la nature.

Encore cette année, votre Fédération des chasseurs a été sollicitée par le Comité départemental de randonnée pédestre à participer à sa fête départementale de la randonnée à Piégut-Pluviers. Ce fut l'occasion pour la FDC24 d'échanger avec les usagers de la nature, qu'ils s'agissent de randonneurs ou de vététistes. Les échanges très enrichissants ont permis de discuter sécurité et cohabitation.

Pour donner suite à cette expérience positive, lors de ces deux dernières saisons, les deux associations ont souhaité créer un partenariat à long terme, à l'image de ce qui se fait déjà au niveau national.

À l'initiative du Groupe périgourdin des amis de la montagne, affilié au Comité départemental de randonnée pédestre, il nous a semblé opportun d'établir une convention, avec l'entité référente en Dordogne, à savoir le Comité départemental de randonnée pédestre.

Si la convention est signée à l'occasion de cette Assemblée générale, le partenariat entre les différentes associations a déjà débuté en mars 2024, grâce à l'opération « J'aime la nature propre ». De nombreux usagers de la nature, qu'ils soient randonneurs, vététistes, et *cætera*, ont

participé à cette journée de ramassage des déchets : 6,7 T ont été collectés pour cette dernière édition. L'opération sera renouvelée et d'autres actions communes pourront être mises en place.

Des opérations de sensibilisations auprès des différents adhérents, chasseurs ou randonneurs, seront mises en place pour améliorer les rapports entre tous.

D'autres associations d'usagers de la nature pourront, dans un second temps, être sollicitées pour signer cette convention, dans le but de toucher le plus de monde possible.

Je reste convaincu que la chasse est un mode de vie que nous avons laissé trop longtemps au placard. Nous devons plus que jamais sortir du bois, nous battre, montrer notre existence.

L'origine du monde trouve ses racines dans la chasse et la pêche. Si nous expliquons bien notre passion, si nous prenons le temps d'accueillir des novices, alors nous gagnerons face à cette poignée d'« anti-tout » et de détracteurs en tout genre.

Restons plus que jamais solidaires, unis, et ensemble nous porterons fièrement notre passion !

Merci à nos différents partenaires, les services de l'État, la DDETSP, la DDT tout particulièrement, qui sont à nos côtés à chaque instant.

Merci à tous ceux qui œuvrent pour la chasse et vive la chasse !

(Applaudissements)

Comme annoncé, nous allons procéder à la signature d'une convention entre la FDC et le Comité départemental des randonnées. Elle nous permettra d'établir un guide de bonnes pratiques entre pratiquants, et je m'en réjouis.

Avant cette signature, je vais demander à mon secrétaire général, Jean-Paul DUBOS, de vous donner la lecture de cette convention.

M. DUBOS.- Je pense que cette signature de convention de partenariat est un moment important. Cela fait un moment que nous y travaillons. Je suis heureux de la présenter, puisque le Président du Comité départemental de la randonnée pédestre est

un de mes voisins et amis, de la région du Bugue.

Je vous la présente la convention, avant de la signer, pour qu'elle soit partagée entre tous. C'est une convention entre la Fédération représentée par notre président Michel AMBLARD, et le Comité départemental de randonnée pédestre, situé à Coulounieix-Chamiers, représenté aujourd'hui par son président, M. Georges FLORANCEAU.

La FDC 24 est agréée au titre de la protection de l'environnement et déléataire de missions de service public et d'intérêt général. Elle participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection de la faune sauvage, ainsi que de ses habitants. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que les intérêts de ses adhérents.

Le Comité départemental de randonnée de Dordogne est le représentant de la Fédération française de randonnée dans le département. Il coordonne les actions menées par les différents clubs et associations, assure un rôle d'information et de promotion de la randonnée pédestre.

Parmi ses missions, on trouve :

- l'organisation et la promotion des manifestations de randonnées ouvertes à tous,
- l'organisation des nouvelles pratiques,
- l'interaction avec les différents partenaires départementaux,
- la mise en avant de la vie associative,
- la formation d'animateurs de randonnée, de baliseurs, de collecteurs de données numériques,
- la création, la mise à jour et l'édition de topo-guides,
- la gestion de sentiers GR,
- la protection des itinéraires et des sentiers.

Les signataires soulignent le rôle déterminant et indispensable d'une entente permettant à chacun de pratiquer son activité de nature dans la quiétude et le respect mutuel.

La FDC 24 et le CDRP 24 entendent ainsi conjuguer leurs efforts au profit de l'intérêt général et engager leurs adhérents, chasseurs et randonneurs, dans un processus de communication et de cohabitation.

Les signataires entendent donner un élan à ces relations, de façon à développer des actions innovantes en matière de partage de l'espace et de protection de l'environnement.

Article 1^{er} : objet.

« Les randonneurs comme les chasseurs ne se connaissent pas toujours bien. Le CDRP 24 et la FDC 24 peuvent, par des actions ciblées d'information et de communication, contribuer à renforcer la connaissance mutuelle des pratiques, les droits et les devoirs y afférents, et ainsi favoriser une bonne entente sur les sentiers et les territoires de chasse. »

La présente convention vise à instaurer des relations de travail entre les signataires afin d'assurer, sur les territoires concernés, un partage de l'espace garantissant une cohabitation entre les chasseurs et les randonneurs. »

Article 2 : champ des actions.

« Le partenariat entre les signataires comprend les actions suivantes :

- *l'élaboration d'une plaquette d'information sur le partage de l'espace,*
- *la mise en place d'une veille sur les situations conflictuelles,*
- *la rédaction d'une charte ou d'un guide de bonnes conduites destinée à assurer une cohabitation,*
- *la mise en place d'actions communes telles qu'une journée « J'aime la nature propre »,*
- *la mise en place d'actions de nettoyage et d'entretien des chemins de randonnée.*

Ces actions sont conduites, autant que possible, en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux et relayées sur le site Internet, les réseaux sociaux, ou lors de manifestation. »

Article 3 : modalités de mise en œuvre et de suivi.

« Un programme annuel ou pluriannuel fixe les priorités, les périmètres et l'intitulé des actions. Les signataires s'engagent, dans la mesure du possible, à mettre à disposition les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la bonne exécution des actions de la présente convention. »

Un groupe de travail paritaire est constitué dans le but de coordonner sur les actions. »

Article 4 : recherches de financements.

« Dans le cadre des actions définies à l'article 2, les signataires entreprennent des recherches de financements communes et se tiennent informés des démarches engagées auprès des organismes sollicités. »

Article 5 : durée de la convention.

« La présente convention est conclue pour une durée de trois ans. Une évaluation est effectuée dans les six mois précédents la date anniversaire de la signature. Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre simple avec un préavis de trois mois. »

La convention prendra effet à la date de signature — c'est-à-dire aujourd'hui.

J'en ai terminé, Messieurs les Présidents, à vous de manipuler les stylos si c'est validé.

M. ROUBINET.- J'ai une question. Je suis de l'Acca de Saint-Raphaël. L'année dernière, j'avais fait une requête pour que les autres, randonneurs — à part nous chasseurs —, aient un minimum de sécurité, c'est-à-dire un bob ou un gilet fluorescent. J'avais posé la question à le député, M. CUBERTAFON, qui m'avait dit qu'il s'en occuperait, mais je n'avais eu aucune réponse, rien du tout.

Là, une affichette nous a été remise : « quand randonneurs et chasseurs se rencontrent, cherchez le hic ». Je vois le chasseur avec le fusil et le gilet, mais je vois le randonneur avec le bâton.

N'y aurait-il pas possibilité que les randonneurs, dans votre accord que vous allez signer, soient munis obligatoirement, au minimum, d'une brassière ou d'un gilet fluo qui vaut 3 € ?

(Acclamations)

C'est tout ce que je demande. Je n'ai rien contre les gens qui empruntent la nature. Moi aussi, je marche quand la classe est finie, avec mes enfants, mes petits-enfants. Tout ce que vous nous avez dit était parfait. Ce que je voudrais, c'est la sécurité et l'imposer.

(Applaudissements)

Beaucoup de cyclistes ont un peu de fluo, mais les marcheurs, je le regrette, ils n'ont rien. Beaucoup n'empruntent même plus les chemins privés... Qu'ils se montrent ! Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. DUBOS.- Le contenu de la convention est justement fait pour travailler ensemble. Cela fait partie du guide de pratique de bonne conduite qui sera mis en place. Je ne pense pas vivre, dans mon territoire de chasse sur ma commune, ou à côté, de manière isolée, mais de plus en plus, chez nous, un bon nombre de cyclistes et de marcheurs commencent déjà à avoir des vêtements voyants. Je ne dis pas orange systématiquement, mais voyants.

Je pense que cette convention est une bonne chose. L'objectif est de créer un groupe travail tripartite pour mettre en place et discuter ensemble des bonnes choses pour la sécurité de chacun : nous y sommes très attachés, eux aussi. Nous sommes très attachés au partage de la nature. C'est dans ce but que nous travaillerons ensemble.

M. CORDIER.- Je suis président d'un club de randonnée de Coulounieix-Chamiers. Je voudrais répondre à la personne qui vient de parler.

Il faut faire une distinction entre les gens dans les associations, qui sont adhérents à la Fédération française de randonnée pédestre, et les individus qui marchent isolément. Nous n'avons aucun

pouvoir sur ces gens.

En fin d'année dernière, dans mon club, j'ai équipé tous mes adhérents d'un gilet fluo orange, de façon à ce qu'ils soient bien vus, sur les conseils d'un chasseur que j'avais rencontré et qui m'avait dit : « Il vaut mieux des gilets identiques aux nôtres pour ne pas avoir de confusion. » Tous nos adhérents sont équipés d'un gilet orange. Je voulais répondre à cette question.

(Applaudissements)

M. DUBOS.- Cela va dans le bon sens.

M. LABROUSSE.- Ce sont des chemins du domaine public ou privé ? Ils ne peuvent emprunter que des chemins du domaine public.

M. DUBOS.- Je peux répondre, je suis aussi maire et vice-président d'une communauté de communes — sans vouloir étaler mes mandats électifs.

Aujourd'hui, dans le département, des itinéraires de randonnée sont matérialisés, balisés. Effectivement, dans certaines communes, il n'y a pas que des chemins ruraux, des conventions sont passées avec les propriétaires, qui sont souvent nos amis agriculteurs. Sur ma commune, j'ai deux conventions avec des propriétaires pour faire la jonction entre deux chemins ruraux. Ils sont matérialisés, reconnus, officiels, et ce n'est pas forcément que du public. Je vous réponds clairement.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons des chemins publics, des chemins ruraux, mais aussi des chemins qui sont du domaine privé de la commune.

Je suis ravi de cette entente. J'ai souvent fait des remarques, et dans toutes les discussions que j'ai eues, le résultat a toujours été positif avec les échangeurs, pour que tout le monde soit ami. Nous le disons depuis longtemps, et beaucoup le font.

J'ai demandé en revanche qu'on puisse faire la distinction. Certains prennent la même tenue que les chasseurs. Il faudrait une couleur différente avec le marcheur. Cela veut dire que le chasseur qui voit un

gilet orange, il croit que c'est un chasseur, alors que c'est un promeneur. Il faudrait qu'on puisse faire une distinction entre nous pour encore mieux cohabiter.

Il m'est arrivé d'avoir fait la demande à la FFC, avec Jean-Pierre BIAUSSA qui est dans la salle, pour respecter la chasse ou les chercheurs de champignons. J'avais intitulé cela : « Il y a de la place pour tout le monde. »

En revanche, les randonneurs, qui ne font pas partie d'une association et qui ne veulent pas se faire voir, ne mettront pas de gilet, c'est sûr, comme nous avons des chasseurs qui ne sont pas toujours *clean* et qui ne mettent pas le gilet non plus.

(Protestations)

Des infractions ont été relevées dans ce sens. Je vous demande donc de montrer l'exemple et d'être en tenue.

Maintenant, signons la convention.

(Il est procédé à la signature de la convention)

La convention vient d'être signée.

(Applaudissements)

Je vous annonce une pause de 10 minutes de façon à vous présenter les résultats du vote.

(Suspendue à 11 h 34, la séance est reprise à 11 h 46.)

M. LE PRÉSIDENT.- Les résultats vont vous être donnés par M^e GARD LACOUTURE, officier de justice.

Me GARD LACOUTURE.- Bonjour.

Résultats du vote 2024-2025.

Nous avons 175 bulletins et 4 487 voix au total.

Méthode 1 :

- « Non » : 3747 — soit 84 %.
- « Oui » : 510 — soit 11 %.
- Nuls : 126 — soit 3 %.
- Abstentions : 104 — soit 2 %.

Méthode 2 :

- « Oui » : 3764 — soit 84 %.
- « Non » : 611 — soit 14 %.
- Nuls : 68 — soit 1 %.
- Abstentions : 44 — soit 1 %.

- **La méthode 2 est approuvée à la majorité des voix.**

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Maître.

RAPPORT COMMUNICATION

M. LE PRÉSIDENT.- Nous reprenons avec le rapport « Communication ». Cette année a été très riche en événements, notamment un en particulier.

Nicolas MAGNANOU, rapporteur de la commission Communication, va faire sa présentation. Il sera accompagné de notre directrice, Laëtitia DEVILLE, qui vous parlera de la validation du permis de chasser et qui vous communiquera quelques nouveautés importantes.

Nicolas.

M. MAGNANOU.- Merci, Michel.

Mesdames, Messieurs, chasseresses, chasseurs, avant de débiter ma présentation et tant que j'ai l'attention de l'ensemble de la salle, je voudrais commencer mon propos par les réseaux sociaux. Nous sommes désormais présents sur Facebook — 4 930 abonnés —, Instagram — 820 abonnés —, YouTube — 377 abonnés —, et très prochainement sur LinkedIn. C'est formidable pour communiquer rapidement les informations. Rejoignez-nous, si vous ne l'avez pas déjà fait.

Seulement voilà, les images que vous allez voir à l'écran ne vont pas dans le sens que nous souhaitons donner à nos réseaux sociaux et, plus largement, les réseaux sociaux que vous utilisez. Ces images sont inacceptables et nous ne pouvons pas inviter à publier de telles représentations de la

chasse. Vous le savez, notre activité est décriée à la moindre occasion parce que nous n'avons pas, pendant de nombreuses années, communiqué sur nos activités et leur nécessité dans le monde rural. Ces images vont à contresens de ce que nous voulons : changer l'image de la chasse. Je compte donc sur vous.

Il en va de même — et cela est bien plus grave — lorsque des vidéos sont portées sur les réseaux sociaux et que les règles de sécurité n'y sont pas respectées. Il en va de l'image de la chasse, de notre passion. Cessons donc de donner du grain à moudre à nos opposants.

Je vais maintenant vous présenter les grands événements de notre fédération en termes de communication. Comme vous le voyez à l'écran, tant de choses sont à dire.

Je vais débiter tout naturellement par le Centenaire, qui a rythmé le travail des équipes de la fédération pendant un an et demi de préparation pour aboutir aux chiffres que vous voyez à l'écran. Le Centenaire a été, pour votre fédération, pour vous, chasseurs et chasseresses, le déclencheur des actions de la saison. Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- Plus de 10 000 visiteurs,
- 115 bénévoles,
- 31 salariés et élus,
- 12 exposants pour les marchés gourmands,
- 23 exposants sur le week-end,
- 20 associations spécialisées et partenaires,
- plus de 50 sponsors.

Cessons de parler et regardons.

(Projection d'un film)

(Applaudissements)

C'est une fois de plus, au nom du Conseil d'administration, que nous tenions à remercier l'ensemble des participants, de près ou de loin, dans la réussite d'un tel projet. Merci encore à tout le monde.

Bien plus qu'une belle aventure humaine, le Centenaire nous aura ouvert les portes de nouveaux partenariats et de nouvelles manifestations.

Nous participons à l'opération « Octobre Rose », avec le Club Péri-Ouest qui nous a associés au projet. Cette manifestation s'est déroulée

le 14 octobre dernier au Siège de votre Fédération. Nous avons pu participer à l'organisation de cette grande cause pour lutter contre le cancer du sein. Nous étions associés aux fauconniers et aux chasseurs à l'arc. Une des tombolas du Centenaire a été reversée au profit de la Ligue contre le cancer — soit 300 €. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette opération. Rendez-vous l'année prochaine.

Nous avons également été sollicités pour participer à la Nuit de l'orientation qui a été pour nous l'occasion de parler de nos activités aux nombreux jeunes, parents et enseignants qui se sont déplacés le 21 novembre dernier. Organisée par la Chambre de commerce et d'industrie, nous avons pu expliquer les métiers de la chasse. De nombreux contacts ont été pris à cette occasion. Là aussi, notre participation pour cette année est actée.

Autre manifestation, et pas des moindres : « J'aime la nature propre ». Sous l'égide de la Fédération nationale de la chasse et en partenariat avec les différents acteurs de la nature, votre Fédération a conduit pour la première fois cette année cette opération nationale les 15 et 16 mars dernier. « J'aime la nature propre » est une opération participative de nettoyage de la nature. Son objectif était de mobiliser un maximum de citoyens pour lutter contre les dépôts sauvages dans la nature qui impactent les écosystèmes. Cette opération s'est déroulée sur six points de collecte : Villeteureix, Saint-Jory-de-Chalais, Saint-Méard-de-Gurçon, Saint-Avit-de-Vialard, Marsac-sur-l'Isle par l'intermédiaire du Syndicat mixte du Bassin de l'Isle, et les communes de Coursac, Grignols, Manzac-sur-Vern, Jaure, avec l'association Les Mange Talus. Nous remercions ces deux partenaires pour leur implication.

Au-delà de ces points, 21 communes se sont associées au projet. Vous voyez les chiffres à l'écran. Ils sont éloquentes quant à la participation et au tonnage ramassé, mais sont aussi inquiétants. Rendez-vous compte : 6,7 tonnes de collecte en 2 heures et demie sur l'ensemble des points de collecte ! Imaginez si nous avions fait le week-end entier ! Je vous laisse méditer.

Je voulais tout particulièrement remercier, au nom du Conseil d'administration de la Fédération, le SMD3, qui a été présent sur chaque point de collecte et qui nous a mis à disposition les bennes de collecte ; le Comité des randonnées de la

Dordogne a également participé avec les randonneurs des sites sus mentionnés. Un grand merci à tous ceux qui, de près ou de loin, ont fait de cette manifestation une réussite.

Je suis heureux de vous convier l'année prochaine à cette opération qui sera renouvelée. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire et, pour vous y inciter, je vous laisse découvrir le film de cette manifestation.

(Projection de films)

(Applaudissements)

Les deux films que vous venez de découvrir sont l'œuvre de notre vidéaste Fabrice YOUNI de la société YMotion. Je le remercie pour son implication et la qualité de son travail.

Je poursuis avec les animations scolaires, qui connaissent de plus en plus de succès. Ces animations sont importantes pour montrer le rôle des chasseurs dans les écosystèmes, l'aménagement du territoire... Les thématiques sont approuvées par les enseignants et en accord avec eux. Mesdames et Messieurs, merci de nous faciliter ces interventions. Si vous connaissez des directeurs ou directrices d'école dans nos petites communes ou villes du département, soyez les ambassadeurs de votre passion. Nous allons très prochainement envoyer le feuillet que vous voyez à l'écran à l'ensemble des écoles primaires et collèges de la Dordogne afin que nous puissions intervenir soit par des opérations ponctuelles soit par des projets pédagogiques. Je suis convaincu que nous gagnerons la survie de notre activité par une meilleure image de cette dernière. Il ne faut pas oublier que nous sommes avant tout les protecteurs de l'environnement et que, sans les chasseurs, notre nature ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. Continuons de le montrer et soyons fiers d'être chasseurs.

Les animations « grand public » sont un autre volet important dans la communication. Comme vous le voyez, nous participons à différentes manifestations dont nous sommes soit les instigateurs soit les invités. Là aussi, notre participation doit être accrue pour légitimer nos connaissances et nos compétences qui n'ont rien à envier à nos opposants.

Nous avons, à la Fédération, une équipe compétente, qui ne compte pas son temps et qui est animée par une passion. Sachez que nous œuvrons

pour que nos activités, qui vont au-delà de la chasse, soient reconnues.

Mesdames et Messieurs, nous n'oublions pas la fidélisation de nos adhérents par diverses promotions mises en place. Tout d'abord, l'accueil de nouveaux chasseurs sur nos territoires avec notre bourse aux territoires. Je sais que certains d'entre vous ont peur et que d'accueillir des nouveaux ne plaît pas forcément. Je sais tout cela, mais que préférez-vous : perdre votre passion ou la faire perdurer avec de nouveaux venus ? De mon côté, j'ai vite choisi et compris que si nous n'accueillons pas de nouveaux chasseurs, nous sommes en déclin : 500 permis de moins chaque année et les nouveaux arrivants ne comblent pas ce déficit. Alors, de grâce, faites des efforts, ne laissez personne sur la touche.

Quelle belle transition que de vous parler d'un projet qui nous tient à cœur : la création d'une association de jeunes chasseurs et chasseresses en Dordogne. Cette association départementale des jeunes chasseurs et chasseresses de la Dordogne est l'œuvre d'un groupe de jeunes passionnés, soucieux de leur passion et de l'avenir de celle-ci. Depuis plusieurs mois déjà, ils travaillent ensemble dans le but de créer une association dynamique, une association nouvelle sous l'égide d'Alban BERNIER. Je lui demande de me rejoindre à la tribune, ainsi que Manon.

(Applaudissements)

Cette association vise à réunir les jeunes et nouveaux chasseurs dans le but de promouvoir, d'améliorer, de faciliter et de pérenniser l'exercice cynégétique dans le département. Celle-ci œuvrera également pour une meilleure connaissance et reconnaissance de l'activité cynégétique prise dans sa globalité, notamment envers les jeunes chasseurs et non-chasseurs. Cette association a pour objectif de créer un lieu d'échange convivial entre novices et expérimentés dans le but de transmettre des connaissances sur le patrimoine cynégétique de notre si belle région pour qu'il puisse perdurer à travers les générations.

Pour mener ces actions, l'association sera amenée à proposer plusieurs activités telles que : la découverte des différents modes de chasse, la participation à diverses manifestations cynégétiques départementales, des journées dédiées à la chasse aux chiens courants et aux chiens d'arrêt.

Cependant, pour mettre en œuvre ces actions et encore bien d'autres, nous avons besoin de vous, responsables de territoires de chasse, pour offrir à nos jeunes de vrais moments de chasse et de convivialité lors de vos battues au grand gibier et de vos sorties au petit gibier. Ceci, dans l'unique but de faire perdurer une tradition ancestrale dans notre département.

La jeunesse représente la chasse de demain, mais c'est aujourd'hui que nous devons la forger en regardant vers l'avenir.

L'association est ouverte à tout jeune chasseur/chasseresse de moins de 40 ans, ainsi qu'à tout nouveau chasseur sans limite d'âge ayant obtenu son permis de chasser depuis moins de cinq ans. Dans les dossiers qui vous seront remis à l'accueil, vous trouverez un bulletin d'adhésion à cette association. Faites-la connaître, diffusez l'information. Merci à vous et merci à tous ces jeunes qui veulent s'investir.

Je terminerai par les actions en faveur des chasseurs, que nous maintenons et que vous connaissez déjà. Elles ont été décidées pour permettre l'accessibilité à nos activités. Elles connaissent un franc succès, mais les meilleurs ambassadeurs de ces actions, c'est vous, Mesdames et Messieurs les chasseurs. Parlez-en autour de vous.

Je vous remercie de votre attention. Je laisse la parole à Laëtitia DEVILLE, notre directrice, pour la partie « guichet unique ».

Vive la chasse, et surtout, vive les chasses !

Mme DEVILLE.- Mesdames et Messieurs, je vous promets de ne pas être longue dans mon intervention, mais cette information nous a paru importante à vous communiquer : votre validation du permis de chasser pour ceux et celles qui le valident par Internet.

La Fédération nationale souhaite, dans un horizon très proche, que toutes les fédérations — je dis bien toutes les fédérations — soient dotées du même outil informatique. Cette grande réforme va s'étaler jusqu'en 2026.

La première phase de développement est celle du guichet unique. Comme vous le voyez à l'écran, vous devrez créer un compte pour pouvoir valider votre permis par Internet. C'est nouveau, mais cela

reste simple. La création de votre compte effectuée, vous pourrez valider votre permis.

Cependant, qui dit « réforme nationale » dit « fonctionnalités non développées ». C'est généralement ce que l'on observe dans pareille situation. Ainsi, pour ceux qui utilisaient cette fonction, vous ne pourrez plus donner votre timbre vote à un territoire. Solution que nous avons développée en Dordogne, elle sera développée, mais pas pour cette saison. Vous pourrez quand même le faire depuis votre espace adhérent « chasseur ». Pour rappel, vous vous connectez avec votre identifiant guichet unique à 14 chiffres et votre date de naissance. Sur cet espace, que nous plébiscitons à toutes nos réunions, vous pourrez retrouver cette fonctionnalité notamment, et bien d'autres.

Autre fonctionnalité dont nous ne connaissons pas le devenir : l'enquête « prélèvement départemental » que nous vous demandions de remplir. Là aussi, il n'est pas certain que vous la retrouviez en ligne. Nous vous l'enversons par mail.

Mesdames et Messieurs, j'insiste sur ce point : ce n'est pas votre Fédération qui a voulu ce changement, mais bien la Fédération nationale.

J'ajoute que ce nouvel environnement informatique ne concerne que les chasseurs qui valident par Internet. Bien entendu, les équipes fédérales se tiennent à votre disposition.

Sans plus attendre, et pour contextualiser mes propos, je vous propose de regarder cette courte vidéo explicative.

(Projection d'un film)

Je vous remercie pour votre attention.

Cette année a été riche en événements. Vous avez vu le Centenaire et « J'aime la nature propre ». Je voulais tout particulièrement remercier les équipes de la Fédération et les personnels ; sans eux, nous n'aurions pas pu faire tout cela. Ils sont toujours là, ils répondent toujours présents lorsqu'on le leur demande, je voulais vraiment que nous les applaudissions du fond du cœur, parce que ce sont vraiment eux qui font vivre la fédération. Merci à eux.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Laëtitia.

COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR FÉDÉRAL REPRÉSENTANT LE PAYS DE CHASSE 02 - LANDAIS

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons demander au nouvel administrateur coopté de se présenter, comme le prévoient nos statuts. Christophe CAPETTE nous ayant malheureusement quittés depuis deux ans, nous ne procédons pas à une élection, c'est une cooptation faite par le Conseil d'administration, et ce nouvel administrateur coopté doit se présenter à la plus proche Assemblée générale.

Je vais donc demander à M. MURAT Thierry de venir se présenter.

M. MURAT.- Bonjour à toutes et tous.

J'ai l'honneur de me présenter aujourd'hui devant vous suite à ma cooptation au sein du Conseil d'administration de la Fédération de chasse de la Dordogne.

Je m'appelle Thierry MURAT. J'ai 49 ans. Je suis passionné de chasse depuis ma plus jeune enfance. J'accompagnais mon grand-père et mon père lors de parties au lapin et au lièvre. C'était le début du grand gibier et j'ai donc commencé à chasser le chevreuil. Je chasse maintenant le grand gibier au chien courant et je suis membre du Conseil d'administration de la FACCC. Je chasse également la bécasse avec un Drahthaar qui me remplit de joie à chaque sortie. Je suis président de la société de chasse de Lembras, aux portes de Bergerac.

Depuis des années, je suis investi dans le monde de la chasse et c'est la raison pour laquelle intégrer le Conseil d'administration de la Fédération des chasseurs de la Dordogne m'a intéressé. Je serai un de vos représentants et plus particulièrement pour le secteur 2 du Landais, secteur que je connais particulièrement bien car je m'y suis élevé depuis ma naissance. J'habitais à Issac et je suis désormais dans la commune de Lembras. Je n'ai d'autre motivation que de vous représenter et porter votre voix au sein de la Fédération.

La chasse, en constante évolution, a besoin que toutes celles et ceux qui la servent puissent se faire

entendre, quel que soit le sujet évoqué. J'ai l'envie sincère et déterminée de travailler à vos côtés en ce sens, avec enthousiasme et engagement. Être à votre écoute pour comprendre, échanger et débattre, être disponible pour expliquer, informer et surtout agir pour qu'ensemble — tous ensemble —, nous puissions continuer à œuvrer afin de profiter pleinement de notre loisir commun, la chasse.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Thierry, et bienvenue au sein du Conseil d'administration. Tu verras, nous avons un peu de travail.

REMISE DES MÉDAILLES FÉDÉRALES

M. LE PRÉSIDENT.- Parmi les médailles décernées par la Fédération, seules deux sont remises en AG. Aussi, je demanderais à M. DESSEIX Jean, de Saint-Pierre-de-Frugie, de venir me rejoindre.

Jean est né le 6 juin 1941 à Saint-Pierre-de-Frugie. Il prend son premier permis en 1976. Il chasse sur sa commune de naissance. Il compte 48 ans de permis de chasser. Membre actif de l'Acca depuis sa création — il est membre fondateur de l'Acca de Saint-Pierre-de-Frugie en 1988 —, il en devient également le président de 2004 à 2020. Il est décrit comme « un homme actif et se donne sans compter pour le bien de tous ».

L'Acca de Saint-Pierre-de-Frugie, représentée par son président, M. FOURIAUD Jean-Yves, souhaite lui témoigner sa reconnaissance pour ses bons et loyaux services auprès de l'association. Le Conseil d'administration de la FDC 24 salue ce chasseur méritant et lui souhaite de continuer son activité encore longtemps avec autant de passion — et je confirme connaître personnellement les qualités de Jean.

Bravo !

(Applaudissements)

(Remise de la médaille d'argent à M. DESSEIX Jean.)

Pour continuer avec cette deuxième remise, cette année, comme cela arrive de temps en temps,

le Conseil d'administration de votre Fédération a souhaité souligner l'engagement de l'un de nos élus, notamment concernant la réussite du Centenaire. Vous l'avez entendu tout à l'heure vous présenter la partie « communication ». Je demande à Nicolas MAGNANOU de bien vouloir venir à la tribune.

(Applaudissements)

Mme DEVILLE.- Né le 21 avril 1980, il prend son premier permis en 2004. Il chasse à l'association communale de chasse des propriétaires des Eyzies-de-Tayac-Sireuil — société créée en 2007. Il en est également le secrétaire. Il réalise les formations de directeur de battues en 2007, piégeur en 2009 et venaison en 2019. Il entre au Conseil d'administration de la Fédération sous la présidence du Président, en 2016. Il est administrateur du Pays 8 Périgord noir/Bessède Est. Au sein de la Fédération, il est rapporteur de la commission Communication et impliqué dans d'autres commissions.

Nicolas, le Conseil d'administration de la Fédération souhaite vivement et sincèrement te saluer pour ton dévouement et ton investissement, y compris lors du Centenaire de la Fédération, qui a été une grande réussite, et souhaite te compter parmi les élus et chasseurs périgourdins encore très longtemps.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.- Nicolas, je te remets la médaille d'argent de la Fédération. Je renouvelle les remerciements et félicitations, car sans le travail énorme qu'a fait Nicolas, le Centenaire n'aurait jamais été ce qu'il a été. Merci encore.

M. MAGNANOU.- Je suis très honoré. Merci à tous.

Effectivement, on m'honore aujourd'hui, mais le travail du Centenaire — je l'ai dit tout à l'heure, vous l'avez vu en vidéo — est vraiment un travail d'équipe, de coordination et d'écoute d'un maximum de gens pour que, le jour J, cela n'accroche pas et que tout roule — ou que, du moins, cela ne se remarque pas à l'écran. Comme je l'avais dit, je ne serai pas là pour le bicentenaire, mais j'espère que notre Fédération et les chasseurs pourront largement le fêter en Dordogne et partout en France.

Merci encore.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Nicolas, et bon parcours à la Fédération.

(Remise de la médaille d'argent à M. MAGNANOU Nicolas.)

INTERVENTION INVITÉES	DES PERSONNALITÉS
----------------------------------	------------------------------

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais donner la parole à nos invités. Je vais commencer par l'Union des maires, Thierry BOIDÉ, qui représente le président M. LAMONERIE.

M. BOIDÉ.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les administrateurs, Mesdames et Messieurs les représentants des collectivités, Mesdames et Messieurs amis chasseurs.

J'excuse effectivement le président Bruno LAMONERIE et je suis ravi de le représenter, parce que j'ai l'habitude de ces odeurs d'assemblée générale de chasse et je m'y sens très bien.

Dans le rapport général moral du Président, les mots « écologie », « biodiversité », « environnement » ont souvent été cités. Je voulais dire, étant un défenseur de la ruralité, que les vrais écologistes dans notre pays ne sont pas les écolos bobos que vous voyez à la télévision, mais vous, amis chasseurs, et félicitation pour cela.

(Applaudissements)

J'ai aussi appris le bilan — et je ne m'en réjouis pas — des communautés de communes qui participent financièrement aux déchets de venaison. Michel, tu m'avais sollicité, je l'avais fait remonter en Conseil d'administration : j'avais dit à nos collègues qu'il fallait qu'on prenne notre part. Dieu merci, je fais partie des neuf communautés de communes — parce que je suis aussi président d'une communauté de communes. Vous avez cité quelqu'un que vous venez de remplacer au Conseil d'administration, Christophe CAPETTE, qui avait beaucoup milité sur ma communauté de communes. Il me paraissait évident de dire que cela allait dans le bon sens d'essayer de collecter les déchets de venaison, mais en fait, lorsque le regretté Christophe CAPETTE rencontrait les maires, ils lui disaient tous en aparté : « Oui, c'est bien. » En revanche, lorsqu'il fallait le faire voter en conseil communautaire, tout le monde était aux abonnés absents. Cela n'a pas été chose aisée.

Michel, amis chasseurs, je vous promets d'en reparler au Conseil d'administration, car je crois que c'est une bonne chose. Il faudrait que nous ayons cet élan de solidarité et que l'ensemble des collectivités soit à vos côtés.

Je serai bref ce matin. J'ai apprécié votre vote pour la méthode n° 2. J'ai été sollicité en tant qu'élu local, on est venu me voir, m'interpeller. Aujourd'hui, effectivement, nous voyons bien à quoi nous sommes confrontés, vous êtes confrontés, entre les dégâts culture, les prélèvements que vous faites, nombreux, mais pas suffisants — disons-nous les choses —, et nous sommes aussi confrontés à ces écolos bobos qui disent qu'il ne faut plus tuer les animaux, qu'ils s'éliminent naturellement tout seuls et qu'il en faut plus.

Je vous rassure, les choses sont en train de changer. J'ai hérité durant la période Covid dans ma petite commune de 205 habitants, de quelques écolos bobos, ligue de protection des oiseaux, qui me disaient : « Les chasseurs, les chasseurs... » Lorsque je suis passé les inviter pour les vœux cette année, ils m'ont emmené dans leur jardin et m'ont dit : « Monsieur le maire, vous avez vu ? Je peux vous dire que pour tondre la pelouse au printemps, cela va être compliqué. » Je leur ai répondu : « Voyez, les chasseurs, cela sert à ça. » Il faut donc continuer, être solidaires, et ce vote est solidaire.

Effectivement, avec quoi nous retrouvons-nous ? Des agriculteurs qui ont des problèmes, des chasseurs comme vous, où il est effectivement de plus en plus compliqué — je le dis sincèrement — de chasser aujourd'hui et il faut que cela reste un plaisir.

À travers le syndicat Périgord numérique, la Dordogne est en train de se « fibrer », parce qu'il faut de nouvelles technologies. Lorsque je vois le dernier petit film présenté par votre directrice pour s'inscrire pour le permis ou le timbre, je me dis que nous ne rendons pas les choses aisées à nos chasseurs aînés. Cependant, je vois qu'une fédération de jeunes se crée pour les aider.

Chasseurs, agriculteurs, la Fédération et les élus, nous sommes tous dans le même bateau. Il faut trouver des solutions. Quelqu'un a dit : « Je ne chasse pas car j'ai la phobie des armes. » Sachez que je suis un défenseur inconditionnel de la chasse, car je suis d'abord et avant tout un défenseur de la ruralité et la chasse fait partie des fondamentaux de la ruralité. Si, demain, la chasse disparaît de nos

communes, c'en est fini de la ruralité. Pour cela, je vous soutiendrai toujours. Nous devons réussir à trouver des solutions.

Aujourd'hui, le dernier intervenant a parlé des chasses, car elles sont nombreuses, mais dans toutes nos assemblées, vous voyez que nous sommes focalisés sur les dégâts de gibier et le sanglier, et le sanglier, et le sanglier... Nous devons trouver des solutions et s'entendre. Nous avons 1 400 hectares sur ma commune. Je rêverai d'avoir une société communale de chasse. C'est mon rêve, mais j'ai six équipes de chasse ! S'il y avait six équipes de chasse et qu'elles s'entendaient toutes, ce ne serait pas un problème. Je vais faire simple : pratiquement, ils se détestent — pour le dire gentiment —, et plutôt que d'appeler les autres parce que le cochon est passé de l'autre côté, on dit : « Allez, on arrête les chiens, comme cela, c'est un sanglier qu'on a sauvé. » Ceux qui disent aussi : « Ça, c'était une mère pleine, on ne la tue pas, on est en fin de saison », c'était bien lorsqu'il y avait 10 sangliers par an dans une commune. Aujourd'hui, je crois qu'il faut l'éradiquer. Nous avons tous besoin de mettre un peu d'eau dans notre vin et de trouver les solutions ensemble.

Vous l'avez dit tout à l'heure : 500 permis de moins chaque année. La Fédération de chasse a été aux côtés des agriculteurs ; dans le monde rural, on est à leurs côtés. Il n'y a plus que 385 000 exploitations en France. Je crois donc que si nous voulons sauver la ruralité, trouver les solutions, c'est ensemble que nous les trouverons.

Sachez que, pour ma part, en tant qu'élu rural, défenseur de la ruralité, je serai toujours à vos côtés, sur tous les combats que vous mènerez.

Vive la ruralité et vive la chasse !

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Thierry.

Le président Germain PEIRO devait nous rejoindre pour le vin d'honneur et prendre la parole. Il a un week-end très chargé — quatre interventions ou animations, je crois, ce week-end. En l'attendant, c'est M. Michel SAUTREAU, qui représente le Conseil départemental et conseiller départemental de La Roche-Chalais, qui va prendre la parole.

M. SAUTREAU. - Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers amis chasseurs, je n'ai point la prétention de remplacer le président du Conseil départemental. Je ne peux que le suppléer un

instant, avec l'improvisation qui va avec.

Le partenariat et la coopération entre le Conseil départemental et la Fédération départementale des chasseurs de la Dordogne ne date pas d'aujourd'hui, elle date même d'avant-hier. Je peux affirmer ici sans me tromper que cette coopération vivra demain.

Sur quoi repose une coopération ; un partenariat ? Je pense d'abord sur la rencontre. C'est un élément fondamental, mais qui ne suffit pas. Encore faut-il savoir se mettre à l'écoute, puis amener la compréhension pour arriver, bien entendu, à une base qui se veut très respectueuse des uns et des autres, à nos places respectives.

S'il est un point aujourd'hui sur lequel il ne peut y avoir de désaccord entre les citoyens, me semble-t-il, censés en tout cas, c'est que nous sommes tous acteurs d'une nature en souffrance. Peut-être en sommes-nous aussi, pour une part, responsables. Toujours est-il que cette responsabilité nous fait nous tourner vers demain et nous dire mutuellement : que pouvons-nous faire ensemble pour que cette nature vive ? Car nous sommes des acteurs de la nature et nous avons toujours à préparer le lendemain. Je ne peux pas m'enlever cette étiquette d'ancien instituteur du monde rural pour dire que les actions qui sont menées au titre de l'environnement, de la biodiversité, toute cette réflexion qui se traduit en actions, ces éléments sont fondateurs d'une société, d'une nature, d'un environnement, d'une planète que nous voulons meilleure demain.

À l'évidence — et c'est ce qu'affirme le Conseil départemental dans le partenariat cité —, la chasse a toute sa place, les chasseurs ont toute leur place, comme d'autres acteurs. Et je terminerai à nouveau par ce mot que j'ai indiqué, celui du respect. C'est l'élément fondamental et fédérateur qui fait que nous pouvons continuer à construire ensemble, car aujourd'hui, peut-être encore plus qu'hier, c'est une nécessité.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Je passe la parole à Henry SABAROT, mon collègue président de la Gironde, qui représente aujourd'hui le président du Conseil régional,

M. Alain ROUSSET.

M. SABAROT. - Merci, Michel.

Chers collègues élus, chers amis chasseurs, il est vrai que j'ai beaucoup de casquettes, c'est pourquoi je porte le béret, on peut le mettre dans tous les sens.

Il est difficile d'intervenir après une matinée aussi riche que la vôtre, où beaucoup de choses ont été dites. J'en ai relevé quelques-unes pour vous apporter mon témoignage, mon soutien et ma solidarité.

Tout d'abord, le président, M. ROUSSET, m'a demandé de le remplacer à cette assemblée générale. Il est des nôtres, il chasse, y compris en Dordogne quelque fois ; il pêche aussi et il aurait eu le bon passeport pour venir nous trouver ce matin.

Deuxième motif : la présidence de la fédération départementale de Gironde que j'exerce depuis bientôt 30 ans.

Troisième point — et le plus important : la longue amitié qui me relie à votre président, Michel AMBLARD, et qui était identique à l'égard de ceux qui l'ont précédé.

Je vais être court, je ne vais pas tomber dans le numérique. Je partage les propos de mon collègue représentant les maires de la Dordogne. Il est vrai qu'il faut du courage pour écouter cela. Lorsque nous regardons la moyenne d'âge de nos pratiquants, le tout numérique, j'ose espérer que vous avez un neveu, un petit-fils, quelqu'un qui pourra vous aider avec cela. Attention à ne pas aller trop loin : dématérialiser casse souvent un lien social et transversal qui est des plus importants.

Tout a été dit sur l'impact de la chasse vis-à-vis de la biodiversité, du maintien des populations, de votre rôle dans la régulation du sanglier. Soyez rassurés, en Gironde, nous avons à peu près les mêmes problèmes, même s'ils sont minorés, car notre territoire est moins propice que le vôtre à la bête rousse.

En revanche, il est nécessaire de se pencher sur un sujet concernant la ruralité. Le représentant des maires l'a dit avec pas mal de fougue. J'ai une autre vision. Nous prenons du plaisir à la chasse, bien évidemment, même si, parfois, la chasse service public prend le pas sur la chasse loisir — ce que

vous faites au niveau du sanglier.

On oublie une chose : dans une société qui veut mettre tous les gens dans des cases — c'est d'ailleurs le propre du numérique —, puis aussi dans une « nature » du sud de la Loire — je dis cela car nous avons tout de même un ADN un peu particulier par rapport aux chasseurs de Seine-et-Marne ou de l'Est, que je respecte, nous ne sommes pas tout à fait formatés de la même façon pour notre loisir —, une chose importante chez nous, c'est la transversalité sociétale. Chez vous, en Dordogne, comme chez nous, en Gironde, comme dans le Lot-et-Garonne, le smicard chasse avec le PDG souvent, l'infirmier avec le chirurgien. Puis, bien souvent dans nos communes rurales, La Poste a fermé, souvent en premier, le curé, c'était il y a encore plus longtemps, puis le bistrot. J'ai été maire pendant 30 ans et mon prédécesseur m'avait dit : « La République, c'est la mairie, l'église et le bistrot. » Dans nos communes rurales, c'est vrai.

Comment se tisse le lien sociétal dont nous manquons ? C'est bien souvent avec la chasse, la seule structure associative qui existe, même si dans certaines communes, nous en avons beaucoup, peut-être de trop — six équipes ; ce serait mieux si le nombre était inférieur. C'est un point à prendre en compte. Cette mixité amène le petit-fils avec le grand-père, car c'est là que nous avons le plus gros challenge à prendre. J'ai connu la Dordogne, comme beaucoup d'entre vous, avec 40 000 chasseurs. Je vois que nous sommes tombés à moins de la moitié. J'ai connu la Gironde, lorsque j'étais élu : nous étions 60 000. Cette année, nous ne sommes pas tombés en dessous de 30, mais pas loin — nous sommes entre 30 et 40 000.

Pourquoi tout cela a-t-il de l'importance ? Pour la régulation, bien sûr — cela a été dit —, le rôle que vous menez, mais aussi pour ce que nous représentons par rapport à la société et au monde de la politique. Ne vous leurrez pas, vous êtes davantage écoutés que les majorettes. Pourquoi ? Parce que vous êtes beaucoup plus nombreux. L'expérience montre que — je suis un politique, je ne vais pas m'en cacher — l'on regarde pas mal le nombre de bulletins de vote que cela peut attirer. Nous le voyons actuellement. La pente sur laquelle nous sommes ne nous amène pas vers quelque chose de très, très florissant. Nous devons tous relever ce challenge. C'est très compliqué, malgré les opérations de permis à zéro euro, malgré les parrainages, etc. Lorsqu'on a parlé du numérique,

on a basculé aussi matériellement. Quand j'étais gamin, j'allais à l'école à Carcans jusqu'au CM2 et, dans mon cartable, j'avais une fronde, et sur le porte bagage de mon vélo, j'avais une nasse.

(Rires)

Donc, comme je travaillais un peu bien, lorsque je suis parti en pension à Bordeaux, laisser cela pour entrer en 6^e m'a un peu « tordu le machin ». Maintenant, mon petit-fils a une tablette. Bientôt, il aura le jeu numérique où il ira à la chasse, sans tuer de gibier, mais en voyant des paysages extraordinaires et en faisant preuve d'adresse. Je ne suis pas en train de faire le « serment de la Filature » aujourd'hui, mais je crois que ce challenge-là, nous devons tous le relever, convaincre les politiques et convaincre avec nos particularités.

En tant que président de fédération, je suis contre le jacobinisme de la Fédération nationale qui est en train de nous coloniser. Comme je l'ai dit tout à l'heure, en Dordogne, ce n'est pas comme ailleurs : vous êtes plus près de la Gironde que la Seine-et-Marne que j'ai citée — je pourrais citer l'Eure ou la Seine-Maritime. Je crois qu'il faut être d'abord unis territorialement.

Les modifications de la carte électorale avec une grande région Nouvelle-Aquitaine nous ont un peu écartés de ces choses-là. C'est pour cette raison que je suis ravi de voir que les chasseurs — méprisés par rapport à la chasse, à nos chasses traditionnelles, dont le bastion, c'est Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, c'est clair — ont manifesté le désir de se rassembler pour des choses très particulières. Quand vous expliquez comment fonctionne une pente à alouette ou une palombière aux filets, si, de plus, vous avez la malchance d'être à l'intérieur du périphérique parisien dans la réunion, vous n'allez pas beaucoup convaincre. Je suis donc convaincu que nous défendons mieux la chasse à Périgueux ou à Bordeaux qu'à Issy-les-Moulineaux. Restons solidaires là-dessus.

Voilà le message sans prétention que je voulais vous faire passer.

J'ai relevé deux choses malgré tout — je reprends mon rôle d' élu de la région. J'ai vu avec beaucoup d'intérêt l'acquisition du domaine de Bûcher qui a été présenté de façon magistrale, qui sera très certainement une bien belle carte de visite pour la Dordogne. J'ai vu qu'il y avait des zones humides, deux digues et deux rivières là-dessus. Même si les

collectivités territoriales sont actuellement à la diète... D'ailleurs, les collectivités territoriales et les mairies votent toujours leur budget à l'équilibre, sinon M. le préfet le refuse. Quand je vois comment est voté le budget de la nation, pour donner des leçons budgétaires ce n'est pas bon, et cynégétique pas mieux.

Je te le dis, Michel, n'aie pas peur de nous solliciter l'Agence de l'eau Adour-Garonne dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques — puis vous avez des élus performants là-dessus en Dordogne. Germinal est au Conseil d'administration de l'agence. C'est un dossier que je défendrai avec beaucoup de plaisir et intuition, parce que je crois que l'adaptation au changement climatique nous « attrape » tous. Vous avez vu que les pigeons ramiers, c'est pour les bobos, pour nous, ce sont toujours des palombes. Là-dessus, elle a intégré l'isotherme zéro. Des palombes, vous en avez qui nichent maintenant, beaucoup, mais beaucoup continuent de passer. Nous avons tordu le cou au schéma des longues et courtes migratrices. Pourquoi nichent-elles ici ? Il fait bien moins froid et elles ont à manger. Sur tout cela, nous devons être en pointe sur une écologie partagée.

Enfin, j'ai entendu des expériences à propos de la chasse — j'en parlais avec Delphine LABAILS, une collègue à la région : vous avez parlé de chasse dans le milieu péri-urbain. J'ai entendu parler de Bergerac et de Périgueux. Sachez qu'on peut vous expliquer, sans prétention, comment nous avons fait. Nous avons monté une association de chasse péri-urbaine à Bordeaux. Vous savez qui est maire de Bordeaux, pour certains. Il y a donc une communauté urbaine dessus.

Nous avons une association de chasse péri-urbaine qui rassemble la métropole et la mairie de Bordeaux dans son rôle principal. Que cela prouve-t-il ? Premièrement : pourquoi fait-on cela ? Pour protéger le golf. Quand vous avez le malheur d'avoir un préfet golfeur tous les lundis, il vous appelle et vous dit : « Que faites-vous, les chasseurs ? » Ensuite, quand vous voyez les sangliers manger le grain, le maïs au cul des silos, cela veut dire qu'il faut faire quelque chose. En même temps, quand on reçoit 20 000 personnes par an par le TGV à deux heures de Paris, eh bien il y a ces « vernis » (*phon.*) et il y a les chasseurs. Nous avons donc structuré une association péri-urbaine, qui chasse dans Bordeaux. Nous n'en sommes pas encore à lâcher les chiens sur le périphérique, mais cela permet de

développer de la chasse à l'affût, de la chasse à l'approche, parce que notre avenir en fait partie aussi.

Je le vois dans ma commune, les chasseurs sont en battue le samedi, le dimanche, quand ils sont retraités, le mercredi. Quand sont-ils à la maison ? Pas souvent. Et puis, nous avons basculé : il y a 50 ans de cela, la conjointe, c'était souvent la femme au foyer. Les femmes travaillaient beaucoup moins que maintenant. Les moments de rencontre étaient donc beaucoup plus importants. Alors, aller faire un peu l'affût ou l'approche pendant 2 heures le matin ou 2 heures l'après-midi, je suis convaincu que c'est une piste qu'il faut exploiter.

Pardon d'avoir peut-être été un peu long. J'avais beaucoup de choses à dire. Je ne les garde pas pour le 200^e anniversaire, mais pour l'an prochain si je suis invité par mon ami Michel, on pourra compléter le calendrier. Merci de m'avoir écouté.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Henri.

QUESTIONS DIVERSES

M. LE PRÉSIDENT.- Avant de demander aux services de l'État de clôturer cette Assemblée générale, je dois poser une question : y a-t-il des questions diverses ?

M. BORDERIE.- Monsieur le Président, Roger BORDERIE de Pomport.

Je voulais vous demander, pour les marcheurs et les chasseurs, de mettre un gilet jaune et pas orange. Là, nous ne savons plus où nous en sommes. Lorsque je dis qu'un jour, on arrivera à se tirer dessus...

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas bien compris. Vous demandez que les marcheurs aient le même gilet ?

M. BORDERIE.- Non, qu'ils aient un gilet jaune.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est ce que j'ai dit tout à l'heure et que j'ai déjà dit à la dernière réunion : que ce soit une couleur différente. Ce ne sont pas des gilets jaunes, c'est un jaune spécial, c'est un jaune vert. Absolument. Nous allons le demander. Comme vous dit le représentant des marcheurs, ceux qui

n'appartiennent à aucune organisation, c'est comme un chasseur sans permis.

Autre question.

M. ROBERT.- Rebonjour. Deux questions.

La première : dans le cadre de J'aime la nature propre — très bonne initiative à laquelle notre association a participé —, nous avons joint le club de marcheurs sans licence — un petit groupe de femmes qui se sont regroupées, qui marchent le lundi. Nous avons fait le processus pour cette journée-là. Je souhaiterais savoir comment avez-vous fait le budget de ce programme ?

Tout simplement, il faut savoir que chaque chasseur qui prend sa validation paye une éco-contribution de 5 €. Nous sommes 16 000 chasseurs, ce qui représente 80 000 € d'éco-contribution. L'OFB a abondé à valeur de 10 € par chasseur. Je voulais savoir comment vous organisez ce budget et n'y a-t-il pas moyen de remettre un reliquat — 50 € par association — pour motiver aussi les troupes ? Avoir un retour puisque, en fin de compte, on mutualise tous, là aussi, et ce serait bien d'avoir un retour pour les associations.

Deuxième question au niveau des dégâts de gibier. Je suis agriculteur, toute la population du monde entier peut savoir ce que je touche de l'État. Je souhaiterais qu'on puisse savoir qui touche quoi sur nos associations. Aujourd'hui, nous avons de gros problèmes quant à la légitimité des indemnités.

Merci.

(Applaudissements)

Mme DEVILLE.- Concernant le dossier « J'aime la nature propre », il a été porté au niveau national puis régional pour l'enveloppe d'éco-contribution, avec une participation de l'éco-contribution des chasseurs et de l'OFB à la hauteur que vous avez mentionnée. La Fédération régionale a pris une partie dans son enveloppe pour la financer de 5 000 €, je crois. Le reste a été financé sur l'éco-contribution départementale de la fédération, en plus des projets déjà mentionnés.

Pour ce qui est des dégâts, je vais laisser le Président vous répondre.

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant les dégâts, nous avons beaucoup de remontées et de plaintes. Nous

avons décidé de mettre les choses en route.

Concernant la déclaration de dégâts, un expert est mandaté. Il devra appeler l'agriculteur, le détenteur du droit de chasse et, bien sûr, le propriétaire. Cela signifie que le détenteur du droit de chasse sera invité à l'extérieur (*phon.*).

M. ROBERT.- Ce n'est pas ma question, qui concerne l'indemnisation versée : est-elle cohérente par rapport aux dégâts déclarés ?

M. LE PRÉSIDENT.- Aujourd'hui, comment se passe le règlement des dégâts ? Une commission départementale de la chasse et de la faune...

Il demande comment ils sont indemnisés.

M. ROBERT.- Vous n'avez pas bien compris ma question, Président.

Je ne remets pas en cause le système de financement. Je dis simplement qu'il serait souhaitable, puisque chaque chasseur prend un timbre-vote, paye sa cotisation « grand gibier » qui sert à financer les dégâts, chaque association paye des bracelets qui servent à l'indemnisation des dégâts, et aujourd'hui, la taxe proportionnelle va servir à l'indemnisation des dégâts. Nous sommes donc bien d'accord que chaque chasseur et association qui paye devrait être en mesure de savoir qui a touché quoi. Quels sont les agriculteurs qui ont touché et combien ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'avais pas compris ta question. Je croyais que tu me parlais de calcul.

Autrefois, nous mettions dans le journal le montant des indemnisations versées à un propriétaire. Nous avons été obligés d'arrêter car ce n'était pas soi-disant légal, puisque c'est son affaire personnelle. Donc, nous l'avons mis au niveau des communes. Cela signifie qu'on peut le savoir, dans la revue régionale. Je suis tout à fait d'accord avec toi que le fait que l'on sache — si nous n'avons pas le droit de le mettre individuellement — combien nous avons payé pour une commune. Comme nous savons qui a fait les déclarations, nous aurons vite fait le rapprochement.

M. ROBERT.- Là, c'est à la commune, mais dans le cas précis de votre collègue à la tribune qui parlait de six associations dans la même commune, je voudrais savoir qui touche quoi. Sur ma commune de Saint-Priest, j'ai 10 000 € de dégâts, frais

d'expertise compris, pour deux associations — notre association communale et des chasses privées. La chasse privée, dans le budget, ne fait pas partie de mon association. Donc, si on a une correction à faire sur notre association pour être plus performant sur les dégâts, il est nécessaire de savoir qui touche quoi et combien. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Aujourd'hui, ce n'est pas la société de chasse qui est concernée, mais le propriétaire qui touche. Cela signifie que si on le met par commune, on ne peut le mettre que par commune. Individuellement, on n'a pas le droit. On peut marquer combien de dégâts dans la commune, on va le faire, et après, on aura vite fait le rapprochement.

Autres questions diverses ?

M. FAURE.- M. FAURE, Montpon.

Très vite. La journée nature propre, c'est très bien, c'est une très bonne chose. En revanche, on ne peut pas participer à éradiquer les sangliers et faire la journée nature propre. Serait-il possible de décaler cette date au mois d'avril ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas compris.

M. FAURE.- La journée nature propre s'est déroulée le 15 mars, un samedi où on est appelés à aller à la chasse pour participer à éradiquer les sangliers. N'est-il pas possible de faire cette journée au mois d'avril, lorsque la chasse est fermée ?

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas nous qui le décidons, c'est une démarche nationale. Avec toutes les journées qu'il y a, s'il y en a une pour la nature propre, je pense que cela vaut le coup.

Pascal.

M. DESMOULIN.- Mon cher Michel, je tiens tout d'abord à te remercier, ainsi que le Conseil d'administration, pour l'octroi de la médaille que j'ai eue l'an dernier, n'ayant pas eu l'occasion d'en parler. Je remercie surtout ton collègue, Henri SABAROT, avec qui nous avons longuement discuté lors de la manifestation contre le parc éolien de la Double. Je suis convaincu, comme lui, que la Fédération nationale, c'est du jacobinisme, lorsque l'on voit l'importance que représente, en dessous de la Loire, le nombre de chasseurs et que nous n'avons aucun élu au niveau national. Le dernier, c'était Jean-Roland BARRERE des Landes. Nous

ne représentons personne.

S'aventurer maintenant dans une expérience qui nous a coûté très cher — souvenons-nous du temps d'André GUSTAVE — de se lancer en politique, je ne crois pas que ce soit une chose très favorable. J'aimerais bien qu'un jour, la fédération nationale nous dise combien coûte le fameux lobbyiste M. COSTE.

D'autre part, je tiens à remercier — et je m'en félicite — pour l'achat du domaine du Bûcher. Michel, tu sais que j'y étais attaché. J'en avais parlé longtemps, avec d'anciens présidents, lorsque nous parlions de délocaliser la fédération de la rue Arago. Entre-temps, nous avons acheté et bâti le siège à Marsac. Ce qui m'a surpris, c'est la levée de bouclier de ceux qu'on appelle les « anti-chasse », les « bobos », notamment celui que j'appelle « l'inspecteur Colombo de l'anti-chasse périgourdine ». Vous le connaissez tous : il a toujours le même imperméable sur les photos, le même lunetier qu'avait JARUZELSKI, et c'est l'hydre à plusieurs têtes : il est président de la Sepanso, de l'Aspas, du ROC, de la Convention Vie et Nature. Ces gens-là sont même allés à pousser la roue un peu plus loin : une cagnotte participative pour acheter ce domaine. J'espère que nous allons lui montrer que les chasseurs savent faire ce qu'il faut pour la biodiversité et la nature et que ce ne soit pas qu'une vitrine du département, mais aussi de la région, même au niveau national.

Surprise aussi : la Safer se réveille pour bloquer le projet. Je regrette que le président de la Safer, de la région, M. Fabien JOFFRE, qui venait de temps en temps nous voir à nos assemblées générales, ne se soit pas inquiété pour faire avancer le Schmilblick, comme on dit. Comme il est nuciculteur et comme il développe la main d'œuvre sur le département de la Dordogne, nous avons vu, dans un reportage télévisé, qu'il allait faire casser ses noix en Moldavie.

Longue vie à ce domaine du Bûcher et j'espère que nous ferons quelque chose de bien. Merci.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Pascal.

Pascal est un ancien administrateur et trésorier de la Fédération. Je vois que tu ne perds pas le fil. Je compte bien sur toi pour nous éclairer, essayer de nous éviter de faire des erreurs et de faire pour le mieux.

À présent, afin de clôturer nos travaux, je demanderai à M. Maxime RENARD, qui représente M. le préfet, de clôturer nos débats.

M. RENARD. - Monsieur le Président AMBLARD, Messieurs les représentants du Conseil régional et départemental, mes chers collègues qui n'ont pu rester avec nous jusqu'à la fin de cette assemblée générale, Monsieur le chef du service départemental de l'OFB, Mesdames et Messieurs, bonjour. Je vous remercie pour votre invitation et vous prie d'excuser M. le préfet qui n'a pas pu se libérer aujourd'hui et que je représente donc à travers ces quelques mots.

En cette toute fin d'Assemblée générale, je vais tâcher de ne pas être trop long afin de vous permettre de poursuivre les échanges riches en cette matinée lors de l'apéritif et du repas qui vous est offert dans les minutes qui suivent.

Je voudrais remercier tout d'abord la fédération départementale pour le travail mené à l'année avec les services de l'État, et plus particulièrement avec ceux de la DDT, dont mon service, le pôle environnement milieu naturel, fait partie.

Je voudrais également adresser les remerciements de l'État aux chasseurs pour les efforts déployés tout au long de la saison cynégétique, notamment afin de réduire les populations de grand gibier, au premier rang desquels le sanglier, espèce qui continue à nous poser de plus en plus de difficultés d'année en année.

Nous devons, Monsieur le Président, au titre des missions de service public qui nous incombent, veiller à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, c'est-à-dire rendre compatible sur le département, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles. Personne ici n'ignore la crise profonde que traversent actuellement nos agriculteurs. Les dégâts de gibier aux cultures sont malheureusement une réalité croissante qui appelle de notre part une réponse proportionnée et adaptée à la situation, sans oublier les problématiques dans le péri-urbain dont nous avons parlé tout à l'heure et les risques de collision routière.

La Commission départementale de chasse et de faune sauvage a, pour la prochaine saison, décidé de maintenir la pression de chasse en fixant des quotas en légère augmentation sur le grand gibier. Concernant le cerf, qui augmente et gagne du

terrain, il faut réagir aujourd'hui afin de ne pas se retrouver, demain, dans une situation similaire à celle du sanglier.

Nous sommes conscients que nous demandons beaucoup aux chasseurs et aux chasseresses dans un contexte qui n'est pas facile — nous en avons parlé durant toute cette matinée : la baisse du nombre de chasseurs, l'évolution climatique, les territoires de non-chasse en augmentation et, parfois même, l'impossibilité de chasser. Le focus mis sur le sanglier se fait au détriment du chevreuil, qui devient en quelque sorte le parent pauvre du grand gibier. Les réalisations ont décroché ces dernières années par rapport aux attributions.

Alors que faire ? Tout d'abord, soutenir les efforts entrepris, encourager ceux qui les réalisent à les maintenir, voire à les accentuer, en leur donnant des moyens supplémentaires. Cela passe notamment par des évolutions législatives suite aux accords de mars 2023, signés entre la Fédération nationale des chasseurs, les organisations professionnelles agricoles et l'État. Les décrets et arrêtés du 28 décembre 2023 ont apporté un ensemble de dispositifs destinés à réduire les dégâts occasionnés par le grand gibier, vous l'avez évoqué — on parle de la boîte à outil sanglier notamment. En Dordogne, nous avons ainsi décidé de prolonger la période de chasse du sanglier en avril et mai, dès la saison 2023-2024. Cette possibilité destinée à protéger les semis se matérialise par de l'approche ou de l'affût, voire de la battue à titre exceptionnel, avec une autorisation individuelle préalable délivrée par le préfet. Une prolongation calquée sur celle du mois de mars aurait eu le mérite de la simplification à tous niveaux, mais nous sommes ici tenus par les textes.

À ce jour, nous avons délivré un peu plus de 500 autorisations et nous verrons prochainement les résultats en termes de prélèvement et sur les cultures.

Par ailleurs, l'agrainage dissuasif, déjà inscrit au schéma départemental de gestion cynégétique, a été complété — vous l'avez vu ce matin, on vous l'a présenté — par les nouvelles dispositions prévoyant un cadre renforcé.

Enfin, le classement ESOD du sanglier en 2024, qui peut être détruit uniquement par piégeage du 1^{er} avril au 14 août sur une partie du département. Pour ce classement, qui a parfois suscité des réticences, voire des oppositions, je

souhaite rappeler qu'il s'agit bien d'un complément à l'action de chasse et en aucun cas d'une sanction à l'égard des chasseurs. Tous les acteurs ici présents sont d'accord pour dire que la priorité doit être la chasse, mais qu'au vu de la situation que nous vivons, nous nous devons d'actionner des options complémentaires qui seront évaluées. Quatre autorisations de piégeage ont été délivrées pour le moment.

C'est aussi dans cet état d'esprit que nous décidons d'une intervention administrative, principalement actionnée en cas de chasse impossible ou inefficace, dans un contexte là aussi parfois tendu. Les lieutenants de louveterie qui, je le rappelle, agissent bénévolement sous l'autorité du préfet et qui seront renouvelés cette année — certaines circonscriptions sont vacantes, avis aux amateurs — sont eux aussi de plus en plus sollicités et parfois victimes d'intimidation, voire d'actes d'agressions. Je tenais à le condamner : c'est inadmissible.

Agir, c'est aussi donner des moyens supplémentaires aux fédérations. C'est dans ce cadre qu'une convention pluriannuelle a été signée le 10 octobre dernier entre le préfet et votre fédération, Monsieur le Président. Cette convention prévoit l'attribution d'une aide financière sur 3 ans accordée par l'État aux fédérations départementales pour l'appui à la transition du système d'indemnisation des dégâts de gibier, en contrepartie d'une réduction des surfaces agricoles détruites par le grand gibier de 20 voire 30 %.

Toutes ces nouvelles mesures ne doivent pas nous faire oublier l'objectif primordial de la sécurité, celle des chasseurs au premier rang, mais aussi celle des autres usagers de la nature. M. le procureur de la République et M. le préfet y attachent une grande importance et saluent les efforts de la Fédération en matière de formation, par exemple, et les chasseurs sur le terrain pour le respect des règles et recommandations contenues dans le schéma départemental de gestion cynégétique qui sera bientôt renouvelé.

Le temps manque pour évoquer d'autres sujets, je pense aux chasseurs de petit gibier notamment — on en parle peu souvent, j'aimerais qu'on en parle plus tard davantage —, ainsi que les autres modes de chasse.

Encore merci à toutes et à tous pour l'ensemble de vos actions et de votre implication. Même si, parfois,

la tentation peut exister de baisser les bras, les chasseurs sont des personnes qui ont le sens des responsabilités, et les solutions, nous les trouverons ensemble dans la concertation, le dialogue et le respect.

Je vous remercie et vous souhaite un bon week-end.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Monsieur RENARD.

Je clôture cette Assemblée générale. Nous sommes légèrement en avance.

Je vous invite tous au verre de l'amitié et au moment de convivialité qui suit. À votre santé pour le pot de l'amitié et bon appétit.

(Applaudissements)

(La séance est levée à 13 h 03.)

ANNEXES

BILAN CONSOLIDE - EXERCICE CLOS LE 30/06/2023 avant affectation du résultat			
ACTIF		PASSIF	
- INVESTISSEMENTS IMMOBILISES	2 194 870 €	- FONDS PROPRES	7 752 888 €
- STOCKS DE MARCHANDISES	164 817 €	- RESULTAT DE L'EXERCICE	86 974 €
- CREANCES (clients adhérents)	1 189 705 €	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	144 050 €
- TRESORERIE (placements financiers, banques, caisse)	6 317 960 €	- PROVISIONS RISQUES ET CHARGES (retraite, subvn dégâts)	401 509 €
- CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	225 632 €	- DETTES (emprunt, fournisseurs et autres)	735 330 €
		- PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	972 233 €
TOTAL GENERAL ACTIF	10 092 984 €	TOTAL GENERAL PASSIF	10 092 984 €

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE - EXERCICE CLOS LE 30/06/2023			
CHARGES		PRODUITS	
CHARGES D'EXPLOITATION (I)	4 170 800 €	PRODUITS D'EXPLOITATION : ventes, prestations de service(I)	1 349 341 €
CHARGES FINANCIERES (II)	0 €	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (II)	2 757 025 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	11 790 €	PRODUITS FINANCIERS (II)	94 586 €
IMPOTS SUR LES SOCIETES (IV)	3 360 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)	71 972 €
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV)	4 185 950 €	TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	4 272 924 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : PRODUITS - CHARGES = 4 272 924 € - 4 185 950 € = 86 974 €			

PROJETS DE BUDGETS - 1er JUILLET 2024 - 30 JUIN 2025		
RECAPITULATIF DES DEPENSES	GENERAL	DEGATS
60 ACHATS	162 013 €	767 250 €
61 SERVICES EXTERIEURS	298 014 €	170 140 €
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	332 650 €	118 400 €
63 IMPOTS ET TAXES	118 300 €	14 780 €
64 CHARGES DE PERSONNEL	1 092 167 €	172 110 €
65 AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	351 086 €	200 250 €
66 CHARGES FINANCIERES	3 294 €	0 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000 €	50 €
68 DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	226 900 €	115 700 €
69 IMPOTS SUR LES SOCIETES	2 700 €	720 €
TOTAL DES DEPENSES	2 590 124 €	1 559 400 €
RECAPITULATIF DES RECETTES	GENERAL	DEGATS
70 VENTES	465 568 €	854 070 €
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	190 000 €	537 951 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	1 481 777 €	17 000 €
76 PRODUITS FINANCIERS	55 000 €	0 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	41 000 €	70 150 €
78 REPRISES DE PROVISIONS	500 €	5 500 €
79 TRANSFERTS DE CHARGES	85 531 €	
TOTAL DES RECETTES	2 319 376 €	1 484 671 €
RESULTATS ATTENDUS 2024/2025	-270 748 €	-74 729 €
RESULTAT CONSOLIDE	-345 477 €	

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2024/2025	
INFORMATIQUE	15 800 €
IMMOBILIER - TERRAIN	15 000 €
MATERIEL TECHNIQUE	4 000 €
TRAVAUX BATIMENTS	150 000 €
VEHICULES	50 000 €
COLLECTIONS NATURALISATION	3 000 €
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	237 800 €